

L'hon. M. Turgeon et le "Nationaliste"

M. Turgeon expose ses relations avec le syndicat belge. — M. L. A. Taschereau dénonce vigoureusement les insultes du ministre. — Le plaidoyer de la défense.

(Correspondance spéciale)

Québec, 16 octobre 1907. L'enquête dans la poursuite en dommages au montant de \$399, intentée par l'hon. M. Turgeon à Olivier Asselin, directeur du "Nationaliste" qui l'a accusé de parjure, a été reprise ce matin en cour Supérieure, devant le juge Cimon.

L'avocat de la défense M. Allyn Taschereau ne paraissait pas être prêt. Il n'avait pas encore entre les mains une copie certifiée de la déposition de l'hon. M. Turgeon, qu'il avait voulu produire comme exhibit. Il a commencé par questionner à ce sujet le Greffier de la Couronne et le sténographe officiel dans la cause de Prévost-Asselin, M. Tanner.

Le juge Cimon a paru étonné que l'avocat de la défense, après avoir juré hier qu'il avait reçu il y a quelques jours tout le dossier dans la cause, n'avait pas entre les mains la copie certifiée du témoignage de l'hon. M. Turgeon, la base même du litige.

Tout ce que l'avocat de la défense a pu obtenir de M. Tanner, c'est que le sténographe officiel était prêt à lui remettre de suite moyennant quelques sous, une copie complète et certifiée de toutes les dépositions dans la cause Prévost-Asselin, pourvu bien entendu qu'on lui payât la balance d'une vingtaine de dollars qui lui était encore due sur la première copie des dépositions qu'il avait déjà livrée.

L'hon. M. Turgeon a été ensuite mis sur la sellette. Le ministre des Terres a maintenu les déclarations qu'il avait faites dans sa déposition des 13 et 14 mai dernier, à savoir qu'il n'avait jamais connu l'existence d'un syndicat belge organisé pour faire l'acquisition de terres dans la région de l'Abitibi, parce qu'il n'avait jamais existé.

Messieurs Desjardins et le Baron de l'Épave, ont parlé de l'existence d'un comité d'études Belge au sujet de projets de colonisation et d'exploitation agricole, forestière, etc., dans la province de Québec. Ce comité d'études devait voir plus tard à l'organisation de syndicats pour l'exploitation des terres en question. Il peut avoir dit qu'il ne connaissait pas tous les membres de ce comité d'études, mais il ne se rappelle pas avoir dit qu'il ne connaissait pas les membres du comité d'études en question.

Québec, 16. — L'hon. M. Turgeon a répondu d'une manière catégorique à toutes les questions qui lui ont été posées par M. Allyn Taschereau dans le cours de son interrogatoire qui a duré jusqu'à 1 heure 1/2 m., et qui a été repris ensuite à 2 heures pour durer une demi-heure de plus.

Au cours de son interrogatoire, M. Allyn Taschereau a demandé à l'hon. M. Turgeon si le 27 janvier 1905, il était question entre lui et le baron de l'Épave, d'un syndicat belge qui désirait acquérir des terrains dans l'Abitibi.

R. — Cela se peut, répond M. Turgeon, et c'est même probable.

Q. — Vous rappelez-vous les négociations qui ont eu lieu avec les Belges à cette date?

R. — Je ne me souviens pas d'avoir eu des négociations avec des Belges autres que M. de l'Épave, qui m'entretenait de son désir de réaliser ce projet. Je n'ai connu M. Desjardins qu'en juillet 1905. Je n'ai pas connu d'autres membres de ce syndicat et ce n'est que cet été même que j'ai connu les noms d'autres membres de ce syndicat, qui me sont totalement inconnus.

M. de l'Épave et M. Desjardins n'ont parlé de l'existence d'un syndicat ou plutôt, pour être plus exact,

POUR INSTRUIRE A la conférence de la paix LE PEUPLE

Le ministre de l'instruction publique d'Ontario décide de préparer une nouvelle série de livres d'écoles.

Toronto, 16. — On a annoncé, ce matin, au département de l'instruction publique, que le ministre a décidé de préparer une nouvelle série de livres (Readers) pour les écoles publiques de la province.

"Cette décision, dit la déclaration officielle, est conforme aux vœux généraux des éducateurs. A la dernière réunion de la Toronto Educational Association, on a adopté la résolution suivante :

"Les livres (Readers) de la province d'Ontario, après vingt ans d'usage, devraient être remplacés par une série de livres qui représenteraient plus justement notre nationalité actuelle, qui seraient plus conformes aux principes éducatifs par la nature des sujets, leur arrangement et leur adaptation aux besoins des différents degrés, qui seraient des modèles d'excellence au point de vue des illustrations, de l'impression, du papier et de la reliure, et on devrait fournir un livre spécial pour le travail de chaque degré.

"En mettant ce projet à exécution, le ministre en confiera le travail au Dr D. J. Goggin, qui sera autorisé à se consulter avec un comité d'instituteurs dont la connaissance des écoles publiques et les succès littéraires assureront la préparation de séries absolument désirables. Outre ce comité, les épreuves des livres en cours de préparation seront montrées aux membres du conseil d'instruction publique et à d'autres instituteurs, afin que l'on puisse profiter des avis d'experts en la matière.

"Le comité consultatif nommé pour aider le Dr Goggin dans ses travaux comprend l'inspecteur W. Atkin, de Saint-Thomas; le professeur Alexander, de l'université de Toronto; le principal G. E. Broderick, de l'école modèle de Lindsay; l'inspecteur N. W. Campbell, de Durham; l'inspecteur T. A. Craig, de Kemptville; l'inspecteur Hughes, de Toronto; le principal Ward, de Toronto; le Dr Waugh, de Whitby; le principal Young, de Guelph."

Il n'y a pas eu la moindre preuve de faite, pas même la moindre tentative de preuve, et le défendeur a eu le soin de rester à distance.

M. Allyn Taschereau dit qu'il faut oublier que le demandeur et le défendeur sont deux hommes publics et que c'est l'appréciation d'un acte public du demandeur que le défendeur a cru devoir se permettre de bonne foi dans l'intérêt public. Si le défendeur a cru constater que le demandeur, dans le témoignage qu'il a rendu, n'avait pas dit toute la vérité, on s'était écarté de la vérité, s'était contredit, intentionnellement ou non, il avait le droit d'en informer le public. C'était même son devoir. Alors M. Taschereau commence à faire une analyse de la déposition de M. Turgeon pour montrer, dit-il, qu'il s'était permis des restrictions mentales. "Je ne dis pas, ajoute-t-il, que M. Turgeon se soit délibérément parjuré, ou qu'il ait de propos délibéré commis un parjure; mais le demandeur n'avait pas à juger de ses intentions mais de sa déclaration.

— Le juge. — Mais qu'est-ce que le parjure? N'est-ce pas jurer sciemment le contraire de la vérité?

La cour s'ajourne ensuite à demain au moment où M. Allyn Taschereau la menace d'une longue dissertation sur ce qu'il entend, lui, par parjure.

L'HON. M. AYLESWORTH

Le ministre de la Justice n'est pas aussi malade que le voudrait l'opposition.

(Dépêche spéciale au "Canada")

Ottawa, 16. — Les rapports alarmistes d'une partie de la presse de l'opposition, prétendant que l'hon. M. Aylesworth sera obligé de se retirer du ministère à cause de son attaque de surdité, sont absolument démentis par les faits. Le ministre de la justice ne s'inquiète pas de la perte partielle et temporaire de ses organes auditifs. Son état s'améliore rapidement sous un traitement chirurgical et médical, et on a déclaré aujourd'hui qu'il n'a nullement été question qu'il ait à résigner son portefeuille et à se retirer de la vie publique.

LITTÉRATURE AMERICAINE

Ce que le Canada a gagné au nouvel arrangement postal avec les Etats-Unis.

(Dépêche spéciale au "Canada")

Ottawa, 16. — Le département des postes annonce que, comme résultat de l'arrangement relatif aux matières postales de seconde classe conclu entre le Canada et les Etats-Unis, et qui a été mis en vigueur le 1er septembre dernier, le torrent des journaux et des magazines américains employés uniquement comme medium de publicité a presque complètement cessé de se déverser sur le Canada. Jusque-là, au mois de mai dernier, des centaines de tonnes de journaux et de magazines américains de la classe la moins recommandable étaient transportées chaque semaine par les malles américaines.

Depuis que le nouveau tarif de lun cent par quatre onces a été mis en vigueur, il n'est pas venu au Canada une livre de cette classe de matière postale américaine pour chaque mille livres qu'on nous en envoyait auparavant. La congestion dans le service canadien des postes causée par cette masse énorme de publications américaines a disparu, et les relations entre les deux pays, au point de vue des revenus et des dépenses provenant des postes internationaux, sont maintenant sur une base plus équitable. Une grande partie des magazines et des journaux américains de la meilleure classe vient encore au Canada et est transportée par les compagnies d'express, au lieu de l'être, comme autrefois, par le département des postes.

A la conférence de la paix

L'établissement d'une haute cour de justice internationale est décidé en séance plénière

La Haye, 16. — La neuvième séance plénière de la conférence de la paix s'est ouverte aujourd'hui au milieu d'une excitation considérable due à l'attitude de la majorité des délégués latins-américains au sujet de la phrase qui a été tranchée dans l'article premier du projet pour l'établissement d'une haute cour de justice internationale permanente.

Le rapport sur l'établissement projeté de la cour, tel que le par James B. Scott (Amérique), explique la suppression de cette phrase, qui déclarait que la cour devait "être basée sur l'égalité judiciaire des Etats," en disant que ces mots n'ont pas été inclus dans la rédaction du projet soumise au comité d'examen, mais ont été insérés par erreur dans le rapport soumis au comité d'arbitrage. L'erreur fut expliquée, et les délégués, quand ils ont voté, avaient que la présence de cette phrase était due à une erreur.

M. Scott a déclaré qu'il était futile d'exagérer l'importance de l'incident, parce que la cour, si elle est établie, doit être basée sur l'égalité judiciaire, la présence ou l'absence de la phrase ne faisant aucune différence. M. Scott termina en disant que cette erreur, qu'il regrette, ne peut changer en rien la situation, puisque, toutes les dispositions concernant l'apportionnement des juges et la constitution de la cour ayant été supprimées, les gouvernements sont libres dans les décisions à prendre à ce sujet.

Après un long débat au cours duquel le Mexique et le Brésil ont réitéré leurs déclarations antérieures, on a pris le vote, qui a donné trente-huit voix en faveur du projet d'établissement de la cour permanente.

Six pays, la Belgique, le Danemark, la Grèce, la Roumanie, la Suisse et l'Uruguay, se sont abstenus de voter. La réserve faite par le Mexique et le Brésil, insistant sur le principe de "l'égalité judiciaire des Etats," a aussi été enregistrée par la Roumanie, la Perse, la Colombie, Salvador, la Grèce, la Colombie, la Bolivie et le Nicaragua.

Le rapport du baron Guillaume (Belgique) sur la déclaration du comte Tornelli (Italie) relative à l'arbitrage obligatoire a été adopté par un vote unanime, avec plusieurs réserves, entre autres celles des Etats-Unis et du Japon, David J. Hill disant que les Etats-Unis ne se départiraient pas de leur politique traditionnelle de non intervention dans les affaires des autres pays.

Le sujet suivant fut la proposition du général Horace Porter (Etats-Unis) relative à la perception des dettes contractuelles. La substance de la proposition est que, en vue d'éviter, entre les nations, des conflits armés d'origine purement pécuniaire, provenant de dettes contractuelles, réclamées par les sujets ou les citoyens d'un pays contre le gouvernement d'un autre pays, et aussi en vue de garantir que toutes les dettes contractuelles de cette nature qui ne sont pas réglées à l'amiable, par les canaux diplomatiques, seront soumises à l'arbitrage, il est entendu que des mesures coercitives "impliquant l'emploi de forces militaires ou navales pour percevoir ces dettes" ne pourront être prises avant que le pays créancier ait offert l'arbitrage et que le pays débiteur l'ait refusé, ou ait laissé l'offre sans réponse, ou jusqu'après que la décision des arbitres soit restée inéxecutée par le pays débiteur." La proposition a été approuvée par trente-neuf voix, la Belgique, la Suède, la Suisse, la Roumanie et le Venezuela s'abstenant de voter, et douze gouvernements américains faisant des réserves.

PECHERIES DE TERRENEUVE

Résumé de la correspondance entre le gouvernement impérial et le gouverneur MacGregor.

Londres, 16. — La correspondance relative aux pêcheries de Terre-Neuve vient d'être publiée dans un livre bleu. Le 20 août, lord Elgin télégraphia au gouverneur de Terre-Neuve lui annonçant que les conditions de pêche seraient les mêmes qu'en 1906, à l'exception de se servir de filets à bourse. En réponse à une question de lord Elgin, qui voulait savoir si les ministres accepteraient cet état de choses en attendant l'arbitrage, le gouverneur MacGregor télégraphia le lendemain que ses ministres regrettaient que leurs propositions, qui avaient été faites à titre de compromis honorable, n'eussent pas été acceptées. Ils pouvaient accorder aux pêcheurs de la côte le droit de vendre aux Américains durant la prochaine saison, à condition que la question du droit des Américains de pêcher sur l'importance de la pêche, entre le cap Ray et les îles Quirpon, soit portée devant le tribunal de La Haye.

Lord Elgin, en réponse, informa le gouverneur que le gouvernement impérial, si le modus vivendi était accepté, prendrait en favorable considération l'inclusion de la question dans les termes d'arbitrage. Le 9 septembre, lord Elgin informa le gouverneur MacGregor du passage d'un ordre en conseil en vue d'assurer l'exécution de l'entente à l'effet que l'embarquement de pêcheurs terre-neuviens à bord de navires américains ne serait pas puni. Il fit remarquer, plus tard, que cet ordre obligeait le gouvernement de Terre-Neuve. Le gouvernement demanda la suspension de l'ordre.

Lord Elgin regreta, dans l'intervalle, une dépêche lui transmettant copie d'une lettre du premier ministre Bond, soumettant ce que celui-ci considérait un arrangement pratique pour la saison, et qui rendrait le modus vivendi inutile. Le 14 septembre, lord Elgin répondit que le gouvernement ne voyait aucune raison de révoquer l'ordre en conseil, et que celui-ci devait être publié dès l'arrivée des pêcheurs américains, à moins que les ministres terre-neuviens, avant cette date, n'eussent accepté le modus vivendi. Le 21 septembre, le gouverneur MacGregor soumit une note des ministres déclarant qu'ils ne pouvaient être partie au modus vivendi et protestant contre la promulgation de l'ordre en conseil. Le 25 septembre, le gouverneur MacGregor télégraphia que l'ordre en conseil avait été publié dans la "Gazette Royale."

Catarrhe, Pneumonie, Consommation

Qu'on appelle souvent la Sombre Trinité de la Mort. Le Catarrhe est le premier échelon, la pneumonie souvent suit, et la consommation finale achève la complète sentence. Tout ceci peut être prévenu, en usant le inhalateur balsamique Catarrhozone, un antiseptique, qui pénètre jusqu'aux cellules d'air les plus recuées des poumons. Catarrhozone atteint toute la surface muqueuse de la gorge et de l'appareil respiratoire. Il envoie la saignée, soulageant, et est absolument certain de guérir. N'hésitez pas avec un Catarrhozone aujourd'hui, c'est la santé et une guérison sûre. Deux mois de traitement, \$1.00; essai, 25c. Catarrhozone est garanti.

164-1-g.

AU PARLEMENT PHILIPPIN

M. Taft ne croit pas que les Philippines soient capables, avant une autre génération, de se gouverner eux-mêmes.

Manille, 16. — Le secrétaire de la guerre des Etats-Unis, M. William R. Taft, qui est arrivé ici hier, a inauguré officiellement, ce matin, l'Assemblée philippine, au Théâtre National.

Dans son discours d'inauguration, M. Taft a réitéré ses déclarations d'il y a deux ans relativement aux Philippines et à leur indépendance. Il ne croit pas que le peuple philippin soit propre, avant la prochaine génération, à se gouverner lui-même, mais ajouta que la question est entièrement entre les mains du congrès. Le secrétaire a nié énergiquement que le gouvernement des Etats-Unis ait l'intention de se défaire des Philippines. Il a une confiance absolue dans les Philippines et ne qu'il soit dépourvu de leur habileté à légiférer sagement. Il croit qu'ils comprennent leur responsabilité et reconnaissent la nécessité de donner leur appui au gouvernement américain.

M. Taft s'est abstenu de faire aucune suggestion en rapport avec les lois que devra faire l'Assemblée, mais a recommandé une attention spéciale au service civil.

Après avoir prononcé son discours M. Taft déclara officiellement la session de l'Assemblée ouverte. Une courte prière fut dite par le seul évêque catholique indigène, puis la séance fut ajournée à cinq heures de l'après-midi.

A la reprise de la séance on s'occupa d'abord de l'élection d'un président et le choix de l'Assemblée tomba sur Sergio Osmena, nationaliste et ancien gouverneur de l'île de Cebu. Sergio est un jeune homme, et n'a pris aucune part à la révolution. Il est tenu en haute estime par le gouvernement et par ses compatriotes. Les députés prêtèrent ensuite le serment d'office, qui contient la reconnaissance de la souveraineté du gouvernement américain et la profession d'allégeance à ce gouvernement. Les députés ont montré qu'ils ne connaissent rien de la loi parlementaire.

Le principal incident de cette séance a été un discours de Dominador Gomez, qui a demandé aux députés de montrer leur patriotisme en obliant leurs affiliations de partis et en faisant des lois pour le plus grand bien du peuple philippin.

LA REINE VICTORIA

Ses lettres ont paru, hier, à Londres, avec l'autorisation du roi.

Londres, 16. — Les journaux de Londres publient de copieux extraits des "Lettres de la Reine Victoria" qui ont été livrées à la publicité, aujourd'hui, avec l'autorisation du roi.

Ces lettres forment un intéressant autobiographie qui, sans révéler aucune question politique importante, qui ne soit déjà connue, présente un tableau de la vie et du caractère de la reine écrit par elle-même.

Essayez le LONG TOM, tabac jamaïcain, à fumer.

La prudence la plus élémentaire consiste à chacun de faire un testament.

Nous à la tranquillité et au bien-être de ceux que vous laissez après vous et nous comme exécuteur testamentaire.

La Société d'ADMINISTRATION GENERALE
30 RUE SAINT-JACQUES.

Vous éviterez ainsi bien des soucis et des frais à vos héritiers.

18 Piastres Par Semaine

VOUS POUVEZ ECONOMISER DE MONTANT EN EMPLOYANT LE

MALAXEUR A BETON RANSOME

Nous vous expliquerons comment économiser ce montant. Venez-nous voir. Nous vendons des Malaxeurs avec ou sans pouvoir. De toutes les capacités. Sur engagements ou "trucks".

Successeurs de feu JAS. COOPER
F. H. Hopkins & Co.,
Tel. Main 3420-3421
New Imperial Bank Bldg
R-p-6-7-1-8

LES TYPOGRAPHES LA NATURE A SES SECRETS

L'Union Internationale votera-t-elle des pensions de retraite?

New-York, 16. — Les membres de l'Union Typographique Internationale dans tout le territoire des Etats-Unis prennent part, en ce moment à un vote de referendum sur six amendements proposés à la constitution de l'association, et les résultats de ce vote seront compilés le 21 de ce mois. Les plus importants de ces amendements portent sur une pension de retraite et une augmentation des salaires des officiers internationaux. Ces propositions émanent du comité de législation de l'Union et ont été suggérées au dernier congrès, tenu à Hot Springs (Arkansas).

Si le vote est favorable, les amendements entreraient en vigueur le 1er janvier prochain.

L'amendement relatif aux pensions de retraite détermine que les membres indigents qui ont atteint l'âge de soixante ans, et ont été en règle pendant au moins vingt ans, recevront une pension de quatre dollars par semaine. On objecte qu'aux termes de cet amendement un membre de l'association doit pratiquement être un mendiant avant de pouvoir se prévaloir de la pension, tandis que ceux qui ont su faire des économies ne peuvent y prétendre, bien qu'ils aient contribué toute leur vie au fonds de pension. Les partisans de la proposition prétendent qu'elle est conforme à l'idée moderne de promouvoir le bien-être des ouvriers et qu'on trouvera son opération absolument satisfaisante.

RESPECT A LA LOI

Il n'est pas permis aux étrangers de soulever les Coréens contre l'autorité japonaise.

Seoul, 16. — E. T. Bethel, sujet britannique, rédacteur du "Korea Daily News" et du "Daehan Shinpo", a comparu aujourd'hui devant le tribunal consulaire britannique sous l'accusation de s'être servi des colonnes de ses journaux pour inviter les Coréens à la révolte. Le consul a lu des articles contenant une critique sévère des préparatifs pour la réception du prince impérial japonais et a imposé à M. Bethel un fort cautionnement comme garantie de sa bonne conduite à l'avenir, l'avertissant en même temps qu'une répétition de son délit aurait pour conséquence la confiscation de son cautionnement et probablement sa déportation.

M. Bethel a fait une campagne active contre les entreprises du prince Ito, croyant que les droits d'extraterritorialité le mettaient à l'abri de toute poursuite. Le gouvernement britannique, cependant, a récemment promulgué une ordonnance relative à la conduite de journaux par des sujets britanniques dans les pays étrangers, et c'est en vertu de cette ordonnance que des poursuites ont été prises contre M. Bethel.

On croit ici que l'ordonnance est le résultat d'une requête du gouvernement japonais demandant un moyen d'atteindre M. Bethel, dont l'attitude à l'égard des autorités japonaises a amené le Japon à faire au gouvernement britannique des représentations à ce sujet par l'intermédiaire de l'ambassadeur à Tokio, Sir Claude H. MacDonald.

UN ASTRONOME DISTINGUE

Maurice Loewy, directeur de l'observatoire de Paris, est mort subitement.

Paris, 16. — Maurice Loewy, l'astronome français éminent, directeur de l'observatoire de Paris, est mort subitement hier.

La machine la plus efficace sur le marché pour mélanger le concret.

Employée par tous les grands entrepreneurs.

N'a jamais été connue pour avoir fait défaut, parce qu'elle

Est d'un Bon Modèle, Mélange Bien et est Construite pour Faire une Longue Durée

MUSSENS LIMITED

296 RUE SAINT-JACQUES
108-1-p-w-4-7

Les sismographes enregistrent un violent tremblement de terre qu'on ne peut localiser.

Albany (New-York), 16. — Un tremblement de terre de proportions extraordinaires a été indiqué par le sismographe du Museum de l'Etat, qui a enregistré son passage ce matin, pendant une période de près d'une heure. Le phénomène a commencé à environ cinq mille milles d'Albany, et les vibrations de l'un des instruments ont été si violentes qu'elles ont dépassé sa capacité d'enregistrement. D'après un bulletin publié, cet après-midi, par le géologue de l'Etat, M. Clarke, la direction du mouvement ne peut être indiquée avec précision, bien que, si on fait une comparaison avec les records reçus, le centre de la perturbation semble être quelque part dans le sud ou le sud-ouest. Les premières oscillations ont été enregistrées à neuf heures et quatre minutes, et la plus forte vibration à neuf heures et quatre minutes. Cette dernière a duré à peu près cinq minutes, après quoi les vibrations ont diminué graduellement, mais on ne peut les suivre pendant près d'une heure.

Le bulletin dit: "Le seul phénomène comparable en violence qui ait été enregistré cette année est le tremblement de terre du 14 avril, qui a causé des dommages si considérables au Mexique. Le tremblement de terre actuel marque probablement la continuation des phénomènes qui se sont produits depuis quelque temps et auxquels peuvent aussi se rattacher les tremblements de terre de San Francisco, de Valparaiso et de la Jamaïque."

Baltimore (Maryland), 16. — Le sismographe de l'université John Hopkins indique que le tremblement de terre est le plus fort enregistré par cet instrument, depuis celui de San Francisco. Les records indiquent que le phénomène a commencé quelques minutes après neuf heures et a continué pendant une période de deux heures. L'oscillation la plus forte s'est produite à neuf heures et treize minutes pendant les onze minutes qui ont suivi l'arrivée du sismographe a été poussée complètement en dehors du cylindre d'enregistrement.

New-York, 16. — Les informations prises aujourd'hui aux bureaux des compagnies de câbles sous-marins, n'ont révélé aucune interruption des communications entre les deux Amériques. Les lignes qui passent aux Indes Occidentales et dans l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud fonctionnent comme d'habitude et les officiers des différentes compagnies, disent qu'on ne leur a rapporté aucun tremblement de terre. Il est donc évident que le tremblement de terre enregistré aujourd'hui par les différents sismographes n'a été produit dans aucune région habitée de l'hémisphère occidental. Il s'agit probablement d'un phénomène sous-marin.

LES ELEMENTS DECHAINES

Une violente tempête cause des ravages dans le sud de l'Europe et le nord de l'Afrique.

Paris, 16. — Le sud de l'Europe est en proie à une effroyable tempête accompagnée d'une pluie torrentielle. La superficie couverte par la tempête s'étend du Maroc, sur l'Espagne et le Portugal, et jusque dans le sud de la France. Les navires qui sont sur la côte africaine et sur celle de la péninsule espagnole, ont été forcés de chercher un refuge dans les ports. Le village d'Olet (Espagne) a été littéralement emporté par un cyclone et la rivière Lobregat a fait de nombreuses victimes.

Un grand nombre de villes de France et d'Espagne ont été visitées par de violentes tempêtes, et quelques-unes sont menacées d'une inondation. Plusieurs bateaux de pêche ont fait naufrage au large de Brest et ceux qui les montaient se sont noyés.

Le Canada

MONTREAL, 17 octobre 1907

LA TAXE DE L'EAU

Le principe de la réduction et le vote de 1904

Nos confrères du soir nous semblent, comme la majorité de nos échevins, d'ailleurs, plus préoccupés de leur popularité auprès de leur clientèle populaire que de la discussion logique de la question de la taxe de l'eau.

Pour nous, nous ne sommes aucunement opposés en principe à la réduction de la taxe de l'eau à son chiffre le plus bas, compatible avec l'état de nos finances; mais nous voudrions qu'on fit cette réduction logiquement, en gens d'affaires, en se basant sur un principe bien établi, au lieu de la faire à la hâte, sans consultation, avec toutes les apparences d'un appel démagogique à l'intérêt particulier d'une classe de citoyens.

Si l'on avait nommé une commission pour étudier cette question, comme on le fait pour d'autres questions d'un intérêt moins général, il se serait probablement produit devant cette commission des propositions qui eussent permis de diminuer encore davantage la taxe de l'eau pour les locataires, sans déranger tout l'équilibre de nos finances.

C'est ce qu'avaient compris, en décembre 1904, les 23 échevins qui ont voté, comme nous l'avons dit hier, pour l'ajournement du règlement de M. l'échevin L. A. Lapointe, et dont voici les noms:

MM. Vallières, Larivière, St-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Ekers, Ames, Wilson, Chaussé, Bumbay, Ricard, Sauvageau, N. Lapointe, Lemay, De Serres, Proulx, Paquin et Duquette.

De tous ces échevins, combien ont maintenu leur vote?

On le sait, quelques-uns seulement.

N'avons-nous pas raison de croire que tous les autres n'ont pu être guidés que par l'approche des élections municipales?

LA PANIQUE A LA BOURSE

La leçon du Détroit

Parce qu'une compagnie de Tramways, qui payait 1-1-4 p. c. de dividende tous les trois mois, soit 5 p. c. par année, a été forcée, par l'état du marché financier, de remettre à plus tard un dividende trimestriel, il s'est produit une panique à la bourse de Montréal.

Il était connu, sur le marché, que les capitalistes de Montréal contrôlaient la majorité des actions du Detroit United Railways, mais ce contrôle semble n'avoir été que fort précaire, puisque, sur un incident aussi banal, aussi facile à expliquer sans qu'il comporte une détérioration de la valeur intrinsèque du titre, le cours du Detroit United a baissé de 60 à 28 1/2. Il est vrai qu'il a ensuite remonté à 37, lorsque le sang-froid est revenu aux spéculateurs.

Si les porteurs du Detroit United avaient payé leurs actions, aucun d'eux n'aurait — pour un retard de paiement d'un dividende de \$1.25 par action — laissé vendre sa propriété à 523 de perte, par action.

L'ajournement du dividende peut, dans certains cas, être une bonne raison de liquider à tout prix, lorsqu'elle résulte de l'incapacité réelle de se tenir de payer un dividende. Mais ce n'était pas le cas pour le Detroit United, dont les profits nets sont aussi satisfaisants que jamais,

et dont le dividende retardé doit être employé à payer des dépenses de capital: des constructions nouvelles, du matériel roulant nouveau, etc.

Au lieu de payer ce dividende aux actionnaires, les directeurs l'ont placé pour eux de manière à ce qu'il aide à produire à l'avenir de plus gros dividendes. Et c'est pour cela que les spéculateurs ont été pris de panique et ont laissé tomber les cours, à un moment donné, de 20 p. c., sur les cours de l'avant veille.

Ce qui démontre bien que la panique ne raisonne pas, qu'elle ne tient compte que de l'impression du moment, et qu'elle est éminemment contagieuse.

En réalité, les actions du Detroit United valaient autant comme valeurs de placement, lorsqu'elles se vendaient 28 1/2, que lorsqu'elles se sont vendues au pair, il y a quelques mois. Et nous sommes bien certains qu'aucun de ceux qui avaient payé leurs actions ne les ont vendues pendant la panique.

La morale de cette histoire est patente: n'achetez des valeurs qu'autant que vous pouvez les payer, et achetez-les pour le revenu qu'elles donnent, non pas pour le prix que vous espérez pouvoir les revendre. Et vous serez à l'abri des paniques, du genre de celle de mardi.

Le courage des nationalistes

On sait avec quelle bravade impudente, avec quel cynisme révoltant, le "Nationaliste", l'organe quintessencié du parti de M. Bourassa, a attaqué le gouvernement provincial.

Cette audace d'avant la bataille est chose du passé.

M. Asselin a fui lâchement, — il osait contester la justesse de ce mot? — pour ne pas subir son procès aux assises criminelles de Québec.

Le "Nationaliste" avait également félicité l'hon. M. Turgeon de le poursuivre, prétendant qu'il avait toutes preuves en main; et que M. Turgeon avait peur.

M. Turgeon a poursuivi devant les cours civiles.

L'avocat de M. Asselin a demandé, l'autre jour, remise du procès, afin de préparer sa preuve.

Nouvelle fuite, qui, cette fois, n'a pas réussi.

N'oublions pas que M. Asselin, le plus impudent des accusateurs, en est aussi le plus lâche.

Il cherche à fuir la cour civile; il n'apparaît pas à la cour criminelle.

Mais l'opinion publique, l'ultime vengeresse, l'a des longtemps jugé et condamné.

Toujours la question japonaise

Une différence essentielle

Un confrère tory s'exprime ainsi: "La presse conservatrice est accusée par les journaux libéraux de poursuivre un but antipatriotique dans sa discussion des incidents antiasiatiques. Cela ne manque pas complètement de vérité. Il y a, au Canada, des journaux conservateurs qui semblent avoir été inspirés par la dénonciation de l'immigration japonaise faite par des députés libéraux de la Colombie Anglaise, qui avaient cependant voté pour le traité japonais."

Il y a une distinction essentielle à faire entre les conservateurs et les quelques libéraux dont il est question plus haut.

Les premiers n'ont eu rien de plus pressé que d'attaquer le gouvernement, de le rendre responsable de tout ce qui est arrivé: leur but évident était de se faire du capital politique, hors d'une situation où l'intérêt national était engagé.

Ce qui est anti-patriotique.

Les libéraux de la Colombie Anglaise, au contraire, n'ont fait qu'exprimer leur opinion, non en vue de

L'éducation d'hier et celle d'aujourd'hui

OPINION D'UN ANCIEN

Monsieur le Directeur,

Je lisais, l'autre jour, dans un journal, les commentaires attristés de M. le juge Choquette, sur la précoce des jeunes criminels, et je ne puis m'empêcher de dire qu'il a raison.

L'éducation que reçoivent aujourd'hui nos enfants, dans les écoles, ne vaut pas celle qu'ils recevaient autrefois à la maison, sur les genoux de leur mère.

Il y a trois-quarts de siècle et plus, les mères enseignaient à leurs enfants à être honnêtes avant tout, travailleurs, économes, fiers de leur parole qui, dans le temps, valait un contrat.

Combien de fois ai-je entendu dire,

blâmer qui ce soit, mais simplement pour demander de nouveaux règlements; et n'est-ce pas leur droit? Tout le monde sait que lorsque le traité japonais a été conclu, les conditions présentes de l'immigration japonaise ne pouvaient être prévues.

Ce sera même là un des points que soulèvera l'hon. M. Lemieux au Japon.

Il est donc juste de dire que les libéraux en question ne font qu'exprimer librement leur opinion en vue d'un règlement satisfaisant, tandis que les conservateurs, sous par l'intérêt politique seul, accusent le gouvernement sans plus de retenue que s'il s'était rendu coupable d'une légalisation criminelle.

La est la différence essentielle.

Notre confrère la pourra-t-il apprécier?

Coups de plume

L'hon. M. Fielding a signalé avec raison le fait que le traité franco-canadien est une affirmation nouvelle de l'entente cordiale.

Un journal de Toronto dit qu'un des avantages de la bruyante campagne de M. Bourassa, c'est qu'elle nous a fait oublier l'enfant prodige, M. Lavergne.

On ne sait de quel œil l'Allemagne verra la France tenter d'établir son protectorat au Maroc: mais il est assez facile de supposer que cela n'ira pas sans quelque protestation en sous-main.

La comparaison des onze années du régime libéral avec les utopies du programme conservateur est des plus éloquentes. Jamais le pays n'a été plus prospère.

On avertit qu'une série de cours de culture physique vient de commencer dans un collège de Québec; nous espérons que cet exemple sera suivi, de façon pratique, dans toutes nos institutions de ce genre.

Au lieu de dénoncer tout simplement le traité franco-canadien, nos ministres ont usé de diplomatie et en ont obtenu un nouveau qui nous ouvrira plus grand le marché de la France.

L'élection de Prince-Albert reste douteuse; mais nous constatons avec plaisir que le candidat des écoles séparées, M. Turgeon, est l'élu probable. Ce qui va faire énormément de peine à M. Bergeron.

M. Pierre Beaudry refuse de se nommer; M. Olivier Asselin n'apparaît pas aux assises de Québec; M. Bourassa tergiverse avec l'hon. Jean Prévost.

Trois actes de bravoure au crédit du camp nationaliste!

Le "London Advertiser" félicite le Bureau de l'Education d'Ontario d'avoir augmenté le salaire des instituteurs, et dit que l'argent public ne saurait être mieux placé, ce qui est vrai pour Ontario l'est aussi pour Québec.

Sir Wilfrid Laurier, à Halifax, a censuré la conduite du chef de l'opposition vis à vis du traité japonais, qu'il a approuvé en Chambre et dénoncé sur les "bustings": ce traité, dit Sir Wilfrid, et n'a pas changé depuis. Il faut donc que ce soit M. Borden.

OPINIONS

LA RÉTRIBUTION

(Du "Daily Telegraph" de Québec) Les œuvres de M. Bourassa commencent à avoir leur rétribution. Voilà que son principal lieutenant, M. Asselin, est un fuyitif de la Justice de son pays; que ce tourbillon oratoire qui s'appelle M. Prévost l'attend sur les hustings; que quelques-uns des hommes les plus haut placés du pays l'affichent comme menteur public.

Il commence à ne plus trouver que les choses se dessinent si favorablement pour lui qu'il les semblait jusqu'ici, et que ce n'est pas précisément un lit de roses qu'il s'est préparé, lorsque l'on s'est enclou-

par les anciens, dans mon jeune âge, qu'ils prétaient leur argent sur parole, sans avoir besoin d'écrit, ni de témoin. Qui voudrait risquer aujourd'hui un placement de ce genre, sur parole et sans témoin? On a recouru à toutes les précautions; on va devant le notaire, et on risque encore de perdre.

Aujourd'hui, les mères semblent s'être déchargées de cette mission, sur les instituteurs et les institutrices. Et pourtant on ne parle jamais d'honnêteté aux enfants à l'école; et c'est le don naturel seul, qui fait de l'un, un honnête homme, et de l'autre, une canaille.

Je crois que les instituteurs et les institutrices devraient être tenus, par leur programme d'enseignement,

de parler aussi souvent que possible aux enfants de la beauté de l'honnêteté et du respect que l'on doit avoir de la parole donnée.

Ils devraient aussi inculquer aux enfants l'horreur de la brutalité, tant envers leurs petits camarades, qu'envers les animaux qu'ils ont en soins et sous leur garde. On néglige trop souvent de réprimer cet instinct, et il arrive presque toujours que les enfants qui brutalisent les animaux, brutalisent aussi leurs camarades.

Être honnêtes et humains, voilà ce que l'on ne saurait trop enseigner aux enfants.

Veuillez me croire, etc.,

UN ANCIEN.

Ste-Scholastique, octobre 1907.

Nous avons ouvert nos poulmons aux brises de la vie nouvelle et travaillons activement pour l'avenir de notre pays.

Pleins d'admiration pour la rapidité de ces progrès économiques et politiques, ceux d'entre nous, qui ont dépassé depuis longtemps le méridien de l'existence, voient s'éloigner avec regret les ondes tranquilles ou tumultueuses, qui montrent le sillage de notre barque et si nous consultons avec espoir, de temps à autre, les travaux scientifiques des Roux et des Metchnikoff qui, au milieu des creusets et des cornues, poursuivent le mystérieux élixir de vie, dont revêtent les vieux alchimistes, c'est sur tout parce que nous ne pouvons nous résigner à ne pas voir ce qui sera devenu notre pays dans cinquante ans, avec ses dix à quinze millions d'habitants qui lui donneront l'animation féconde d'une ruée; avec sa laiterie sur chaque coteau, ses industries variées, ses chemins de fer nombreux, ses rivières navigables et ses canaux, avec le nombre infini des stations balnéaires sur ses larges et incomparables plages, qui seront le but du pèlerinage des Argentins, des Brésiliens et des Paraguayens, tous de plus en plus prospères et puissants.

Ces rêves d'aujourd'hui constituent la réalité de nos fils, de même que le présent avait été admirablement senti par nos aïeux.

DE L'ASSURANCE

A la suite du procès en cours devant le tribunal correctionnel à Montréal, il est bruit que les formules de politesse épistolaire vont être profondément modifiées, en France.

C'est ainsi qu'il va devenir impossible de donner à quelqu'un l'assurance d'une parfaite considération, l'assurance qu'on en donne est un mot qui désormais peut être mal interprété.

On se dira: "Que vient faire tel

SANDERSON'S
Scotch
Mountain Dew
Réglement le meilleur Whisky importé.
S. B. TOWNSEND & Co., Montréal. Seuls Agents pour le Canada.

cette assurance? Veut-on insinuer par là que l'ai présenté à quelque compagnie un boucher mal constitué?" Et l'on se fâchera. Entre nous on aura raison. Donc, plus d'assurance dans nos lettres, et ce celle de nos meilleurs sentiments.

Tout ça, au fond, c'est la faute de la langue française. Le verbe assurer semblable à beaucoup d'autres verbes, ses colligues diverses autant que variées. On frappe d'un bras assuré ou bien on est mal assuré sur ses jambes. Si l'on n'a pas l'air timide, c'est qu'on marque de l'assurance.

Bon; mais si votre regard est assuré, cela ne veut pas dire que votre mobilier le soit. Et cependant lequel vaut mieux? La Fontaine prévoyant sans doute le procès actuel, écrivait: "Un son, lorsqu'il est assuré, vaut mieux que cinq en espérance. Et, d'autre part, on peut être un assuré menteur, un assuré fripon. Molière fait dire à un personnage: "Que me vient donc conter ce coquin assuré?"

Alors on ne sait plus à quoi s'en tenir sur le verbe assurer, non plus que sur son participe passé, et le résultat de tout cela c'est qu'on perd sur la chose toute assurance. Vous n'en croyez rien? Cependant je vous l'assure.

TH.

FEMMES DE SAVANTS

A l'une des dernières séances de l'Académie des sciences, à Paris, Mme Curie, qui continue glorieusement les travaux de son mari, lut un mémoire important sur les dernières trouvailles de son mari.

L'exemple de cette femme de science nous rappelle le souvenir d'une autre femme, qui, bien que compagne, elle aussi, d'un savant illustre, n'était pas animée des mêmes dispositions que Mme Curie. Elle vint un jour trouver le grand chimiste, J. B. Dumas, le priant d'envoyer son mari que ses folles expériences ruinaient.

—Hélas! disait-elle, nous sommes ruinés, mes enfants et moi par son dévorante entêtement. Aucune considération n'arrête plus le malheureux. Ce sont les rêves d'un fou. La pauvre femme manifestait de telles inquiétudes que J. B. Dumas se sentit ému.

—Allons, dit-il, envoyez-moi demain votre mari; je le sermonnerai, s'il y a lieu. Et comment s'appelle-t-il?

—Il s'appelle Daguerre.

C'était, en effet, du collaborateur de Niepce, l'inventeur de la photographie, qu'il était question. Daguerre arriva chez J. B. Dumas, qui s'attendait à voir en lui un utopiste. Mais à peine Daguerre lui eut-il exposé ses projets que le chimiste l'avait compris, et, loin de le détourner de ses travaux, l'engageait chaudement à persévérer.

Quelques jours plus tard, la femme

de l'inventeur venait savoir le résultat de l'entrevue.

—Eh bien, dit-elle, vous a-t-il écouté docilement?

—Certes.

—Vous lui avez dit de renoncer à ses travaux?

—Je lui ai dit qu'il était sur la trace d'une découverte géniale. Rassurez-vous, madame, votre mari continuera ses recherches, mais c'est lui, désormais, en supportant les frais. Croyez-moi, ne vous opposez plus à ses études; admirez-le plus tôt.

IMPORTATION DE CHAMPAGNE

Etat comparatif de l'importation du Champagne aux Etats-Unis, pour les neuf premiers mois des années 1906 et 1907:

Caisnes	1906	Caisnes	1907
G. H. Mumm & Co.	65,937	89,816	
Mogt & Chandon	51,098	51,274	
Pommery & Creno	24,520	30,835	
Vve Clicquot	17,078	29,141	
Krug & Co.	7,317	8,841	
Louis Roederer	7,317	7,679	
Ruinart Perer & Fils	16,253	6,859	
Dry Monopole	1,200	5,341	
Pol Roger	4,918	5,839	
Duc de Montebello	3,746	3,134	
Piper Heidsieck	1,406	2,243	
Ayala	1,406	2,243	
Perrier Jouet	350	663	
Dalbeck & Co.	495	569	
Autres marques	21,212	26,391	

Relevé sur les registres de douane, des Etats-Unis, par S. V. Allaire, New-York. 168-1-g.

LA VALEUR D'UNE EDUCATION

La valeur d'une éducation comme d'une maison d'enseignement ne se calcule pas sur le nombre de poètes, d'orateurs, d'historiens, de politiques plus ou moins retors, d'hommes d'affaires plus ou moins véreux qu'elles ont formés, mais sur leur rendement au point de vue catholique. Et toute éducation qui n'est pas organisée pour aboutir à ce résultat est une éducation qui s'en va à la banqueroute.

Nous ne tombons pas, espérons-le, dans l'illusion fatale qui a trop longtemps aveuglé les éducateurs catholiques de France sur leur vraie situation, et nous n'irons pas évaluer nos progrès d'après la courbe plus ou moins nombreuse de bacheliers que les concours de juin font éclore, mais d'après le nombre des croyants sincères, pratiquants et socialement actifs que nous aurons retournés à la société.

Moins que jamais, les éducateurs de chez nous ne devraient avoir devant les yeux d'autre mot d'ordre que celui que Mgr Baunard faisait entendre dernièrement au congrès de l'Alliance des Maisons d'éducation chrétienne: "Faites en sorte que les jeunes gens qui sortent de vos maisons aient la tête dans la lumière, le cœur dans la charité, la conscience dans la force."

(De l'"Opinion Publique")

CIGARETTES EGYPTIENNES
MOGUL

Le climat et le sol jouent un rôle important dans la culture des tabacs employés dans la fabrication des Cigarettes Mogul, cependant, l'opération du séchage est aussi d'une grande importance.

Le séchage, ou dessiccation est un procédé de fermentation lente, qui conserve au tabac ses qualités.

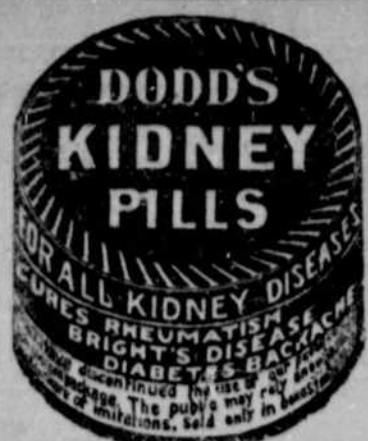
C'est ce procédé qui rend les tabacs, employés dans la fabrication des Cigarettes Mogul remarquables par la finesse de leur goût et par leur arôme agréable.

Cultivés dans les régions de la Turquie qui fournissent les tabacs les plus estimés, ils sont séchés avec le plus grand soin et ensuite expédiés en Egypte où ils sont mêlés par des experts.

Une boîte de 10 Cigarettes Mogul vous coûte 15 cents, avec bouts unis ou en liège.

S. ANAGYROS.

TOUX, RHUME, BRONCHITE.
GUERIS RADICALEMENT PAR
SPRUCINE
SIROP COMPOSÉ A BASE DE GOMME D'ÉPINETTE.
DE CERISIER SAUVAGE, DE MARRUBE ET DE GOUERAN.
EN VENTE PARTOUT 25c. LA BOUTEILLE.
Sole Propriétaire: WINGATE CHEMICAL CO. LTD. MONTREAL, CANADA.



MENUS FAITS

Encore un loup cervier.

M. Téléphone Leclair, 16 St-Charles-Borromée, a tué un loup-cervier, qui était en train de piller son poulailler.

Mordu par un chien

Edmond Tétrault, St-Louis du Mile End, a été mordu par un chien inconnu. L'animal a été tué.

Cession de biens

M. E. A. Lowe, faisant affaires sous la raison sociale "Sonnie Awning, Tent and Tarpaulin Co.", a fait cession de ses biens à la demande de Herbert Stewart, représentant de la "Gourock Hosiery Export Co., Limited," de Port Glasgow, Ecosse, dont la créance est de \$1,590. M. Herbert a été nommé gardien provisoire.

ST. LAWRENCE HALL
NOS PRIX SPECIAUX D'HIVER pour chambres et pension seront en vigueur à partir du 1er octobre.
Cuisine Excellente. 121-1

Le Tiers-Ordre à Montréal

Aujourd'hui, à 8 heures a.m., aura lieu, à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, la réunion mensuelle des membres du Tiers-Ordre de Saint-Dominique. Toutes les tertiaires sont priées d'y assister.

L'abbé Giraud proteste

M. l'abbé Giraud, par voie de requête en cour de pratique, a demandé permission de s'inscrire en faux contre un document produit par M. l'abbé Chamy dans une cause pendante. L'abbé Giraud allègue que dans le document dont il s'agit, une lettre requête d'un dignitaire de Palestine, M. l'abbé Chamy aurait ajouté lui-même le titre de "grand vicaire" à la signature de l'auteur de l'écrit. Cette requête a été prise en délibéré.

HOTEL LA CORONA

Excellente cuisine. Prix modérés. Plan Européen. Service incomparable. Musique tous les soirs.
GEO. PHILLIPS, JR., Gérant. 140-d-1

Complice

Jos. Galarneau est accusé de complicité de tentative de vol.

Attelage complet volé

M. Deschamps, employé comme camionneur pour la maison Rutherford et Fils, laissait ses chevaux et sa voiture à la porte d'un établissement où il avait une commande à livrer. Son absence dura quelques minutes, mais quand il revint, chevaux et voiture avaient disparu.

Main meurtrière

Fred. Dutton, No 1069 Saint-Urbain, s'est fait prendre la main dans une machine et a eu deux doigts arrachés. L'hémorragie a été très abondante. Les témoins de l'accident prodiguèrent les premiers soins au blessé en attendant l'arrivée de la voiture d'ambulance de l'hôpital Général.

Pour voies de fait

M. Wener, propriétaire de la "Montreal Waterproof Co." déposait une plainte, en cour de police, contre les nommés T. Spiguer et Abraham Goggin, les accusant de s'être portés à des voies de fait sur l'un de ses employés, M. Max Morris.

D'après le plaignant, Spiguer et Goggin, auraient agi ainsi pour empêcher Morris de travailler pendant la récente grève.

Les prévenus ont comparu, hier, devant M. le magistrat Lafontaine, et ont protesté de leur innocence.

Grave accusation

Nicolas Aziz, marchand, au No 418 de la rue Notre-Dame Ouest, a été arrêté, par les détectives Pigeon et Samson, pour répondre à l'accusation d'avoir obtenu pour six cents dollars de marchandises, de MM. Desaulniers, Jacobs et Levinson, marchands de cette ville. Aziz aurait donné, en paiement des marchandises qu'il achetait, des chèques sans valeur. En arrivant au poste central, le prévenu tenta de s'échapper des mains du détective Pigeon, mais ce dernier, qui était sur ses gardes, d'un maître coup de poing, envoya rouler Aziz dans la rue.

L'accusé a comparu devant le magistrat et a protesté de son innocence. On procède à l'enquête. Israël Levinson, l'un des plaignants dans cette cause, devra répondre à l'accusation d'avoir recélé une peau d'ours, une peau de chevreuil, une carabine et un couteau de chasse.

En bas d'un escalier

Thomas Harvey, domicilié angle des rues Roy et Sanguinet, est tombé d'un escalier, hier, et a été tellement blessé, qu'on a dû le transporter à l'hôpital Général.

Cheveux Malades

Si les cheveux malades faisaient autant de mal que les dents gâtées, le monde de gens au monde qui aimeraient être chevelus ? Le "Hair Vigor" d'Ayer conserve bien les cheveux. Guérit les cheveux malades, nourrit les faibles. C'est un nourricier, une remède et un tonique pour les cheveux. Si le docteur vous approuve, user du "Hair Vigor" d'Ayer. Il connaît le meilleur traitement pour vos cheveux. Consultez-vous à lui. 108-1-wil.

Cherchez la femme

M. John B. Clough, de Lebanon, N. H., est à la recherche de sa femme. M. et Mme Clough faisaient partie d'une excursion qui arrivait à Montréal, avant-hier matin. Vers 4 heures de l'après-midi, ils se rendirent à la gare Bonaventure pour se reposer un peu des fatigues de la journée, et attendre le convoi qui devait les ramener à Lebanon.

Le mari quitta la salle d'attente sans femme, et quand il revint, une heure plus tard, l'épouse s'était envolée avec deux malles, dont l'une contenait \$60 en or.

Le cas de Percy Brown

Il y a un mois, Percy Brown, un prétendu pickpocket, était arrêté par le chef Carpenter à bord d'un tramway. Brown fournit \$7,000 de cautionnements. Mais les cautions, à tour de rôle l'abandonnèrent. Brown, remis en liberté provisoire pendant quelques jours, était incarcéré peu de temps après.

Finalement, il fournit des cautionnements en nature comme garantie de sa comparution en Cour de police, le 16 octobre. Le juge Choquet, devait alors rendre son jugement sur la question de sa détention jusqu'au prochain terme des assises, le 2 novembre prochain. Or, le juge Choquet a déferé son jugement à vendre.

Responsabilité à établir

Henri Gendron, rue Berri, était condamné hier, en cour de recorder, pour avoir déposé des déchets dans une ruelle avoisinant son domicile. Après avoir reçu sa sentence, le prévenu demanda la permission de dire quelques mots. Il affirma qu'il avait obtenu de M. Arthur Demers, inspecteur du Bureau d'Hygiène, la permission de déposer les déchets dans la ruelle en question. Le recorder suspendit alors son jugement et annonça qu'il se ferait un devoir de s'enquérir des faits, afin de fixer la responsabilité sur qui de droit.

AVIS SPECIAL

De magnifiques planos droits "Bell" pareils à celui dont se sert le Théâtre Bennett, peuvent être obtenus chez "The Leach Pianos Co., Ltd., 560 rue Ste-Catherine-Ouest, près Drummond. Prix, depuis \$350, payable \$7 par mois. Prix spéciaux pour les acheteurs au comptant ou à court terme. 168-1-g.

LE BOIS DE PULPE

Sir William Van Horne se déclare en faveur d'un droit d'exportation.

Sir William Van Horne, interviewé à propos de la question de l'exportation du bois de pulpe aux Etats-Unis a déclaré que les gouvernements fédéral et provinciaux feraient sagement d'imposer, sur l'exportation de ce produit naturel, une taxe assez forte pour contraindre les propriétaires de fabriques de pulpe et de papier des Etats à venir s'installer au Canada.

A l'heure actuelle dit, Sir William, les Américains, après avoir exploité à outrance leurs forêts d'épénite qui semblaient jadis inépuisables, sont forcés de venir chercher au Canada le bois dont ils ont besoin pour alimenter leurs manufactures. Les fabriques de papier du Wisconsin se voient contraintes d'importer le bois de la province de Québec qui leur revient, après un trajet de 1200 milles par chemin de fer, à \$15 la corde.

Il est bien certain que le jour où les manufacturiers américains ne pourraient plus venir chercher au Canada la matière première dont elles ont besoin, il ne resterait plus à leurs propriétaires, après trois ou quatre ans peut-être de lutte contre une disette sans cesse plus rigoureuse, qu'à fermer leurs établissements et à venir les reconstruire de ce côté-ci de la frontière.

Ils le savent bien, les manufacturiers américains, et voilà pourquoi ils ont acheté peu à peu au Canada 10,000 milles carrés de nos plus belles forêts d'épénite. L'International Paper Co possède actuellement au Canada 3,000 milles carrés de forêts, l'Union Bag & Paper Co, 2,200 milles carrés d'autres compagnies ont acquis des concessions forestières également considérables.

Cette prévoyance politique des compagnies américaines n'aurait d'autre effet que d'aider au développement de l'industrie canadienne de la pulpe d'exportation. Le Canada retirerait six fois plus, au bas mot, de ses forêts d'épénite en les transformant en pulpe et en papier qu'en les exportant aux Etats-Unis.

Chaque manufacture de papier établie au Canada y déterminerait la création d'une ville nouvelle de 5,000 à 15,000 âmes. Quelle augmentation de richesse pour le pays!

Sir William Van Horne cite l'exemple de l'Ontario qui par une politique avisée a forcé les propriétaires de manufactures de papier du Michigan à transférer leurs établissements à Amherstburg, Sandwich, Sarnia, etc. Il a fait ressortir le fait que les Américains propriétaires de concessions forestières les détruisent en les exploitant, erreur néfaste s'il en fut jamais, car dans dix ans, dans vingt ans, les forêts canadiennes, si on sait les protéger auront acquis une valeur qu'il est actuellement malaisé d'estimer.

L'imposition d'un droit d'exportation sur le bois de pulpe serait selon Sir William, la première mesure à prendre dans l'exécution d'une politique de protection des forêts.

Il ne croit pas que les Américains puissent riposter à un tel droit d'exportation par quelque mesure fiscale gênante pour le Canada. Outre qu'ils ne le pourraient faire sans injustice, ils ont tout intérêt à ménager désormais le Canada qui est un de leurs plus forts clients.

LA MUTUALITE

Conférence de M. Germain Beaulieu devant la succursale Ludger Gravel de l'Association des Artisans

POURQUOI LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DEVRAIENT ETRE EXEMPTÉES DE TAXES PAR LE GOUVERNEMENT

Hier soir, dans les salles des salons artistiques, rue Saint-Denis, M. Germain Beaulieu, avocat et secrétaire-général de l'Association des Artisans, donnait une intéressante conférence sur la mutualité, sous les auspices de la succursale Ludger Gravel, dont M. J. O. Decelles est le président. On remarquait parmi les personnes présentes: MM. J. V. Desaulniers, président général de l'association; le docteur Jeannotte, médecin; l'abbé Richard, chapelain; Godfroy Langlois, député de la division Saint-Louis; MM. J. P. Coullée, Bertrand, etc.

La conférence de M. Germain Beaulieu fut instructive au plus haut point, et nous en détachons volontiers les passages les plus essentiels, ayant le regret de ne pouvoir publier en entier:

I.
La mutualité n'est pas "ce qu'un vain peuple pense," selon l'expression du poète. Trop souvent et trop longtemps l'on a regardé ce mot comme synonyme de spéculations, comme le prétexte pour quelques-uns de s'enrichir aux dépens des autres. Non, rien d'égoïste n'entre dans la vraie mutualité.

Mais d'abord, qu'est-ce que la mutualité? Il y a des choses qui se définissent très difficilement, la mutualité est une de celles-là, car ce mot fait naître tout à la fois l'idée de réciprocité et celle de communauté.

"La mutualité, dit Maurice Charlay, est une des formes de la coopération et, comme elle, la société de secours mutuels est une espèce d'association dans laquelle les adhérents, pour la plupart de condition modeste et même précaire, mettent en commun leurs faibles ressources dans le but de se procurer des services réciprocques."

L'on a quelquefois, surtout dans notre pays, assimilé la mutualité aux assurances sur la vie. Rien n'est plus faux. La Compagnie d'assurances fait naître l'idée de commerce, de spéculations, de gros salaires aux chefs comme de gros dividendes aux actionnaires, le tout trop souvent abrité sous le sombre manteau de l'autocratie. La mutualité n'a rien de cela: de gros salaires, point; de dividendes, point; d'autocratie, point; de spéculations sur la vie du semblable, point; le sombre manteau de l'autocratie est remplacé par la riante bannière de la démocratie. Donc, ce qui distingue les œuvres de mutualité des associations coopératives ordinaires et surtout des compagnies d'assurances, c'est l'absence totale de préoccupation mercantile, c'est l'exclusion de toute idée de gain.

La mutualité éveille un peu l'idée de communisme; non de ce communisme fantastique et utopique qui serait le partage des richesses sans distinction de mérite, car ce partage serait (momentanément du moins) tout à l'avantage du désœuvré, du paresseux, de l'homme aux bas instincts; mais de ce communisme possible dans la modification, qui fait que chacun apporte sa faible part pour aider à l'œuvre commune, que chacun pousse de la main sur l'obstacle qui obstrue la voie de tous.

Je ne crains pas d'affirmer que ce sont nos sociétés de secours mutuels qui livrent le combat le plus efficace au paupérisme.

La mutualité livre aussi la guerre à l'ignorance. Or, l'ignorance, qui est le corollaire du paupérisme, est un des plus grands obstacles au développement d'un pays, les peuples ignorants sont voués à l'esclavage, ils sont condamnés à aller la tête basse, et à traîner le boulet à leurs pieds. Que peuvent en effet devenir les enfants, quand le chef de famille est là, cloué sur un lit de souffrance, livré à ses seules ressources, ressources qui ne consistent souvent que dans le salaire du travail quotidien? Que deviendront-ils, surtout, lorsque la mort aura touché de son aile fatale, celui de qui ils dépendaient pour l'aliment de leurs âmes, comme pour la nourriture de leurs corps? Obligés de vivre par eux-mêmes, ils seront forcés d'aller s'étioler physiquement et moralement dans l'atmosphère corrompue d'un atelier délabré.

II.
La mutualité, c'est la forme que prennent de préférences nos sociétés dites de secours mutuels.

Qu'est-ce en général qu'une société de secours mutuels, tel qu'on l'entend, du moins sur notre continent? C'est celle qui, moyennant une légère contribution mensuelle, offre à ses membres une indemnité pendant la maladie et au décès, un certain montant d'argent payable à la famille.

Cette contribution est la base même de la société; elle est absolument nécessaire puisqu'elle sert à alimenter la source même d'où se répandent, sur les sociétaires, les avantages qu'ils sont en droit d'attendre de leur société. Cette contribution mensuelle est-elle laissée au hasard ou à l'arbitraire? Dans les premiers temps, oui, peut-être; aujourd'hui, non, car la mutualité est devenue une science. Si les cotisations étaient laissées au hasard, elles auraient pu être trop fortes ou trop minimes; dans le premier cas il y aurait eu danger d'une accumulation inutile d'argent dans la caisse de la société, dans le second cas il y aurait eu danger d'une déperdition d'une faillite dévastatrice; et, comme toujours, on aurait été tenté d'imputer à la mutualité une chose qui aurait été plutôt le résultat de l'ignorance. Mais les mutualistes ont compris le danger; ils se sont mis à l'œuvre et, de leurs travaux basés sur les statistiques les plus sérieuses, sont nées ces tables de cotisations qui sont devenues presque infailissables, et qui peuvent assurer aux sociétés, une pérennité sans fin.

La société de secours mutuels en un mot, est une petite république; elle est son président qui régit mais ne gouverne pas, elle a un conseil qui gouverne mais ne régit pas, et ce conseil

COLONIAL HOUSE

SQUARE PHILLIPS

RESTAURANT -- Les Déjeuners sont Servis à 8.30 a.m.

Rayon des Chapeaux d'Hommes

SPECIAUX POUR VENDREDI ET SAMEDI

20 douzaines de chapeaux durs de feutre noir pour hommes. Régulier, \$2.50, \$3.00 et \$3.50 pour \$1.50 chaque. Nous avons soigneusement visité notre stock et choisi toutes les lignes brisées; ces marchandises sont toutes fraîches et à la mode.

Rayon de la Mercerie pour Hommes

Sous-vêtements d'automne pour hommes, laine naturelle anglaise, presque toutes les tailles en stock. Régulier, \$1.50 pour 90c.

Chaussettes en cachemire noir pour hommes, pour l'hiver, pas de coutures. Spécial 5 paires pour \$1.10.

Rayon de la Chaussure d'Hommes

Boîtines vernies. Régulier, \$6.00, \$5.00, \$5.50, \$6.50, pour \$4.00, \$4.50, \$5.00 et \$5.50.

Boîtines en veau. Régulier, \$5.00 pour \$4.00.

Rayon des Manteaux

Costumes en tweed pour hommes. Spécial \$15.00. Costumes pour tempête, en tweed brut, moins 33 1-3 pour cent.

Imperméables pour dames et enfants, moins 75 pour cent.

50 Peignoirs en flanellette et cachemire, pour dames, moins 75 pour cent.

Robes de fantaisie de bain ture, pour dames, moins 75 pour cent.

Jupons noirs et de couleurs, pour dames. Spécial, \$3.00.

Le catalogue d'automne et d'hiver sera envoyé gratuitement par la poste, à n'importe quelle adresse, sur demande.

HENRY MORGAN & CO., Limited, Montréal

108-1-Ne-6-7

ral de l'association, appelé à prendre la parole, se montra très éloquent. Il dit, entre autres choses, passant en revue les systèmes de mutualité dans les différents pays:

En Allemagne, on a décrété l'assurance obligatoire et on oblige les patrons à payer 1-3 de la prime de l'assurance de leurs employés. Il a aussi été créé un office impérial de l'assurance qui est en quelque sorte un ministère de l'assurance.

"Les fonctions de l'office impérial consistent dans la surveillance des opérations professionnelles, il doit veiller à l'observation de la loi et des Statuts. Il a le droit de faire procéder, en tout temps, à l'examen des affaires des associations, de faire procéder, à toute réquisition, les livres, procès, correspondances, comptabilité, etc."

"L'office impérial statue, sans préjudice au droit des tiers, sur toutes contestations relatives aux droits et aux devoirs des fonctionnaires des associations. Les 'travaux de l'office sont à la chambre de l'empire.' Chaque Etat fédéral a le droit d'établir un office d'assurance. Seule la Bavière a usé de cette faculté."

En France, il y a les Sociétés dites "reconnues" et les Sociétés dites "approuvées." Les premières jouissent de tous les droits des sociétés commerciales en plus des privilèges des sociétés approuvées.

En Angleterre, le pays classique de l'initiative privée, la Société de Secours Mutuels reçoit la protection et la surveillance gratuite du gouvernement.

L'Acte impérial du 7 août 1896 est considéré par les économistes qui ont fait des études spéciales sur la mutualité, comme le texte de loi le mieux fait et le plus mûri qui existe. C'est une refonte générale des actes les plus importants de 1793, 1829, 1834, 1850, 1875 et de quelques autres actes ultérieurs de moindre importance.

L'orateur lit ensuite le tableau ci-dessous, montrant la protection plus ou moins grande qu'obtiennent les sociétés de secours mutuels à l'étranger:

Etat	Agents.	Droit d'entrée.	Taxe annuelle.
Connecticut	2	\$10.00	\$30.00
Maine	2	25.00	4.00
Michigan	5	5.00	25.00
New-Hampshire	5	5.00	5.00
Ontario	22	22.50	25.00
Vermont	10	10.00	50.00
Massachusetts	60	60.00	60.00
Rhode Island	60	60.00	60.00

L'orateur termina que les sociétés fussent exemptes de taxes.

Pris à l'improviste, M. Godfroy Langlois, député, n'hésita pas à promettre que, dût-il être le seul à défendre les sociétés de secours mutuels devant le parlement provincial, il ne reculerait pas devant la tâche. Cette déclaration lui valut de chaleureux applaudissements. Il déclara qu'il partagerait absolument l'avis de M. Beaulieu relativement à la loi sur les assurances, ainsi que celui de M. Desaulniers. "L'impôt dont sont

frappées les sociétés de secours mutuels, dût-il n'être que la raison d'être." M. Langlois se déclara en faveur de protéger davantage nos sociétés locales et nationales de préférence aux compagnies étrangères qui nous soustraient nos capitaux pour les porter à l'étranger. Il dit qu'à la deuxième session du parlement de Québec, il avait réussi à faire augmenter de un à 1-3 la taxe sur les compagnies d'assurance dont la grande majorité étaient étrangères au pays. Il répéta de nouveau que le gouvernement ne devait pas imposer nos sociétés de secours mutuels.

Après M. Langlois, le notaire Camille Paquette, le docteur Jeannotte, l'abbé Richard et M. Archambault, eurent des paroles très élogieuses et très encourageantes et pour les orateurs présents, et pour l'association et pour la succursale Ludger Gravel.

M. le président Decelles joignit aussi ses remerciements à ceux des précédents.

Pour Maladies de Peau

La particularité de presque toutes les maladies de peau, est la démangeaison, ennuyeuse et parfois insupportable. Le point principal de l'onguent du Dr Chase, est que, par ses remarquables qualités adoucissantes, il apaise la démangeaison, du moment où il est appliqué.

Mais il fait plus que cela. Il est composé des meilleurs ingrédients guérisseurs, qui sont connus de la science, et ses pouvoirs de guérir sont souvent décrits comme magiques. Chassant l'inflammation, apaisant la démangeaison, graduellement et naturellement guérissant les plaies, l'onguent du Dr Chase est le plus efficace traitement pour l'eczéma et le Salt Rheum, qui ait jamais été découvert.

Il y a plusieurs sortes d'eczéma, et presque toutes les maladies éczémauses de la peau sont de ce cas. Pour les enfants, il y a l'eczéma de la dentition, et plusieurs mères vous diront la reconnaissance qu'elles ont d'avoir pu sauver leurs petits des démangeaisons torturantes de l'eczéma, par l'usage de cet onguent.

L'onguent du Dr Chase, 60 cents la boîte, chez tous les marchands, ou Edmondson, Bates & Co., Toronto. 168-1-g.

A ST-BENOIT

(Correspondance spéciale)
St-Benoit, 16 — On annonce pour le 22 courant, le mariage de M. Arthur Clairmont, avec Mlle Albertine Raymond, fille de M. Delphis Raymond.

Mme Victor Corbeil fait part à ses amis de la naissance d'une fille, qui a reçu au baptême les noms de Juliette, Albertine.

Parrain et marraine, M. et Mme Dalma Lanthier.
— M. L. Jos. Fautoux, entrepreneur qui était gravement malade est maintenant rétabli.

LES SPORTS

LE MOUVEMENT ATHLETIQUE ET L'A.A. D'A. NATIONALE. — YOUNG MULDOON EST VANTE PAR LES JOURNAUX AMERICAINS. — M. DESCHAMPS TRAVAILLE TOUJOURS DANS L'INTERET DU TROT ET DE L'AMBLE. — LES COURRANTS DE LA GRANDE EPREUVE AERONAUTIQUE DE ST-LOUIS. — NOUVELLES SPORTIVES.

ATHLETISME

0 CANADIENS RALLIONS-NOUS !

Nous vivons la vie de l'athlète dans ces quelques jours. Toute la province est en effervescence sportive et nous assistons à la fin d'octobre, vers la fin de novembre, à des records dans plusieurs spécialités athlétiques.

Mais l'expérience des jours enfais est encore présente, car l'épouvantail que nous avons vu se dresser devant nous, nous a fait réaliser que nous ne serons pas longtemps vaincus.

L'occasion est belle cette fois pour faire connaître à nos compatriotes que les athlètes canadiens ne sont pas faits pour le sport. Ce qui est prouvé par le fait que nous avons eu, dans les dernières semaines, des records dans plusieurs spécialités athlétiques.

Mais l'expérience des jours enfais est encore présente, car l'épouvantail que nous avons vu se dresser devant nous, nous a fait réaliser que nous ne serons pas longtemps vaincus.

L'occasion est belle cette fois pour faire connaître à nos compatriotes que les athlètes canadiens ne sont pas faits pour le sport. Ce qui est prouvé par le fait que nous avons eu, dans les dernières semaines, des records dans plusieurs spécialités athlétiques.

LA MARATHON OLYMPIQUE

Le Comité Olympique anglais avait décidé de ne point organiser l'an prochain, à Londres, la course de Marathon classique qui a toujours figuré au programme. Il avait donc décidé d'organiser la course de Marathon olympique, c'est-à-dire la course de Marathon classique qui a toujours figuré au programme.

Le Comité Olympique anglais avait décidé de ne point organiser l'an prochain, à Londres, la course de Marathon classique qui a toujours figuré au programme. Il avait donc décidé d'organiser la course de Marathon olympique, c'est-à-dire la course de Marathon classique qui a toujours figuré au programme.

LE PATINAGE

Contrairement à ce que nous annonçons hier, le souverain n'est pas venu à la réception des champions de patinage. Il y avait foule à la patinoire, et chaque patineur recevait un joli cadeau-souvenir.

M. Frank S. Lamm, père du vainqueur de 1936, est parti samedi dernier pour préparer la réception des champions de patinage. Il y avait foule à la patinoire, et chaque patineur recevait un joli cadeau-souvenir.

LA CROSSE

L'Assemblée du Bureau de direction de l'A.A. D'A. Nationale convoquée pour samedi soir, a été renvoyée à la fin de novembre. L'Assemblée du Bureau de direction de l'A.A. D'A. Nationale convoquée pour samedi soir, a été renvoyée à la fin de novembre.

LA MARATHON OLYMPIQUE

Le Comité Olympique anglais avait décidé de ne point organiser l'an prochain, à Londres, la course de Marathon classique qui a toujours figuré au programme. Il avait donc décidé d'organiser la course de Marathon olympique, c'est-à-dire la course de Marathon classique qui a toujours figuré au programme.

LE FOOT-BALL

Chaque Elliott enseigne au senior de la M. A.A.A. que le succès d'une équipe dépend de la "patience" ou du "back".

LA LUTTE

Le Gérant du Club Canadien prétend que Young Muldoon sera la révélation de l'année à Montréal, dans la catégorie des poids légers.

Nous ajoutons foi à cet avis, car en ayant les annuaires sportifs des grands journaux américains, nous voyons le prochain adversaire de Tremblay classé comme un champion. L'année prochaine, Young Muldoon sera la révélation de l'année à Montréal, dans la catégorie des poids légers.

LE YACHTING

Après avoir vu la victoire des Américains dans la course de yachts, nous nous demandons si nous ne devrions pas nous intéresser à ce sport.

LES COURSES

M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre. M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre.

LE BICYCLE

Berlin 17. — Nous avons rendu visite à un nouveau hôte à Walthour et nous avons été étonnés de voir qu'il changeait de lieu de résidence.

LA NATATION

Londres, 16. — Comme nous l'avons annoncé, c'est hier que s'est disputé, à Londres, le match de natation de l'entente cordiale qui mettait aux prises dix nageurs anglais et dix nageurs français.

LES COURSES

M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre. M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre.

LA NATATION

Londres, 16. — Comme nous l'avons annoncé, c'est hier que s'est disputé, à Londres, le match de natation de l'entente cordiale qui mettait aux prises dix nageurs anglais et dix nageurs français.

LES COURSES

M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre. M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre.

LES COURSES

M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre. M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre.

LA NATATION

Londres, 16. — Comme nous l'avons annoncé, c'est hier que s'est disputé, à Londres, le match de natation de l'entente cordiale qui mettait aux prises dix nageurs anglais et dix nageurs français.

LES COURSES

M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre. M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre.

LES COURSES

M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre. M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre.

LA NATATION

Londres, 16. — Comme nous l'avons annoncé, c'est hier que s'est disputé, à Londres, le match de natation de l'entente cordiale qui mettait aux prises dix nageurs anglais et dix nageurs français.

LES COURSES

M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre. M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre.

LES COURSES

M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre. M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre.

LA NATATION

Londres, 16. — Comme nous l'avons annoncé, c'est hier que s'est disputé, à Londres, le match de natation de l'entente cordiale qui mettait aux prises dix nageurs anglais et dix nageurs français.

LES COURSES

M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre. M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre.

LES COURSES

M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre. M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre.

LA NATATION

Londres, 16. — Comme nous l'avons annoncé, c'est hier que s'est disputé, à Londres, le match de natation de l'entente cordiale qui mettait aux prises dix nageurs anglais et dix nageurs français.

LES COURSES

M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre. M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre.

LES COURSES

M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre. M. Deschamps organise un beau programme de courses de chevaux pour le samedi 22 octobre.

KALIFA EGYPTIAN CIGARETTES

LANDAU & CORMACK LIMITED MONTREAL

Pourquoi ne pas Fumer

Les Meilleures Cigarettes ?

KALIFA-Egyptiens surpassent certainement la moyenne par leur qualité supérieure, mais elles ne coûtent pas plus cher.

UNIES OU A BOUTS DE LIEGE **15 cents**

CHEZ TOUS LES MARCHANDS 106-110-50

AMUSEMENTS

CETTE SEMAINE AUX THEATRES ANGLAIS

HIS MAJESTY THE COLLEGE WIDOW Matinées tous les jours

ACADEMIE DE KAW & ERLANGER Matinées tous les jours

FRANCAIS THE LIFE OF AN ACTRESS Matinées tous les jours

ROYAL THEATRE Matinées tous les jours

THEATRE DES NOUVEAUTES COMEDIE

LES BOURGEOIS DE PONT ARCY 5 actes, par Victorien Sardou

THEATRE NATIONAL Comédie

LA FRANCAISE 5 actes, par Victorien Sardou

BENNETT'S Phone 1635

NITA, ALLEN & CO 12 MONTREUIL

FRANCAIS LA SEMAINE PROCHAINE

FISKE Le Famoso Ténor Irlandais

O'Hara DAN

DION O'DARE 106-8-10

M. DONALD MacMASTER

Rotonde de Locomotives 'ASBESTOS'

'SMOKE JACKS' Brevet GUTIELLI

Association des Arts Galerie de peintures, aquarelles et sculpture

Hector Lamontagne ET CIE

Cuir de toutes sortes

Carnitures de Harnais

Harnais Faits, Selles

Valises, Sacoques

Empeignes Prépa

Peintures, Vitres

Vernis, Huile

Couleurs, Etc.

292 rue Saint-Paul

MONTREAL

L'IMMIGRATION AU CANADA

Interviewé à son retour d'Europe, M. Emile Marquette agent d'immigration du gouvernement provincial s'est déclaré très satisfait des résultats de la propagande faite en Europe en faveur de l'immigration au Canada.

AGACIA COAL COMPANY

Mineurs et Exportateurs de

Charbon Acadia

Bureaux de vente : 17 rue St-Jean

Tél. Main 2188. 51-A MONTREAL

AVIS SPECIAL

Mesdames, achetez vos nouveaux pianos chez "The Leach Piano Co., Ltd." 560 rue St-Catherine, Ouest, près Drummond. On peut choisir dans les Pianos : Mason & Rice, Pratte, Bell, Leach, Chickering Bros. et Chopin.

Lugubre découverte

On a trouvé dans le canal Lachine, à la Pointe-au-Moulin à Vent, le cadavre de J. McCarthy, disparu depuis quinze jours. Il a été transporté à la morgue.

LE TABAC ROSE QUESNEL

EST DELICIEUX

CARTES

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Avez-vous une idée ? Si oui, demandez le aide de l'expert qui vous sera envoyé gratis par Mail ou par Téléphone. Rédaction : 1400 rue St-Jacques, Montréal.

AVOCATS

Dandurand, Professeur et Beyer

GOVIN, LEMIEUX, MURPHY & BÉRARD

AVOCATS

Édifice New-York Life, Châmbres 602, 603-610-811. — 11 PLACE D'ARMES

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

THEO. DAoust

Architecte et Expert

Bureau : 103 St-François-Xavier

Tél. 2452. MONTREAL. 57-A

CHARTRAND & TURGEON

COMPTABLES

55 rue St-François-Xavier.

Tél. Main 5141. 57-A

McCaskill Dougall & Co.

Manufacturiers

Vernis de la plus Haute Qualité

Carrossiers, Décorateurs et constructeurs de bateaux.

MONTREAL.

NORMANDIN, PRANCE & CIE

MANUFACTURIERS

MARCHANDS DE BRUSSES DE TOUTES SORTES

309 rue St-Paul, Montréal.

BRUSSE A LA MACHINE, UNE SPECIALITE.

61-A

JAS. SHEPPARD & SON

Marchands de Bois de Scierie et de Construction

RUE DU ROY BORNE

3-B. Pauze & Cie

Entrepreneurs

Bureau : 70 Saint-Jacques

Tél. Main 2041

Residence : 212 Saint-André

Tél. 212

Charbon de Pictou

La Intercolonial Coal Mining Co., Ltd. offre en vente le CHARBON INTERCOLONIAL en morceaux ou concassé

Adressez au bureau chef

Chambre 311, Marchands Bank Bldg.

ARONSON & RUTENBERG

Prépareur en bijoux

COUSIN CRAIG

Argent à prêter sur diamants, Montres, Bijoux, Horloges, Fourneaux, Nouveautés, etc. Aussi, entrepôt pour l'immigration de journaux durant les mois d'été.

129-A-10-A

Hôtel Riendeau

En face de l'Hôtel de Ville et en face de la Justice. Quelques pas des bureaux de la Chambre de Commerce et de l'Administration de la Ville.

ARONSON & RUTENBERG

Prépareur en bijoux

COUSIN CRAIG

Argent à prêter sur diamants, Montres, Bijoux, Horloges, Fourneaux, Nouveautés, etc. Aussi, entrepôt pour l'immigration de journaux durant les mois d'été.

129-A-10-A

ELIE CHARBON

Marchand de FRUITES

60 Marché Bonsecours

Residence 1716 rue St-Jacques

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

JOSEPH BONHOMME

200 RUE GUY

d

NT.
ect.
ect.
ect.
que
ont.

et.
et.
et.
et.
et.
at

N. B.



00L
 00v.
 00v.
 00v.
 de
 les
 qui
 re-

1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
2040
2041
2042
2043
2044
2045
2046
2047
2048
2049
2050
2051
2052
2053
2054
2055
2056
2057
2058
2059
2060
2061
2062
2063
2064
2065
2066
2067
2068
2069
2070
2071
2072
2073
2074
2075
2076
2077
2078
2079
2080
2081
2082
2083
2084
2085
2086
2087
2088
2089
2090
2091
2092
2093
2094
2095
2096
2097
2098
2099
2100
2101
2102
2103
2104
2105
2106
2107
2108
2109
2110
2111
2112
2113
2114
2115
2116
2117
2118
2119
2120
2121
2122
2123
2124
2125
2126
2127
2128
2129
2130
2131
2132
2133
2134
2135
2136
2137
2138
2139
2140
2141
2142
2143
2144
2145
2146
2147
2148
2149
2150
2151
2152
2153
2154
2155
2156
2157
2158
2159
2160
2161
2162
2163
2164
2165
2166
2167
2168
2169
2170
2171
2172
2173
2174
2175
2176
2177
2178
2179
2180
2181
2182
2183
2184
2185
2186
2187
2188
2189
2190
2191
2192
2193
2194
2195
2196
2197
2198
2199
2200
2201
2202
2203
2204
2205
2206
2207
2208
2209
2210
2211
2212
2213
2214
2215
2216
2217
2218
2219
2220
2221
2222
2223
2224
2225
2226
2227
2228
2229
2230
2231
2232
2233
2234
2235
2236
2237
2238
2239
2240
2241
2242
2243
2244
2245
2246
2247
2248
2249
2250
2251
2252
2253
2254
2255
2256
2257
2258
2259
2260
2261
2262
2263
2264
2265
2266
2267
2268
2269
2270
2271
2272
2273
2274
2275
2276
2277
2278
2279
2280
2281
2282
2283
2284
2285
2286
2287
2288
2289
2290
2291
2292
2293
2294
2295
2296
2297
2298
2299
2300
2301
2302
2303
2304
2305
2306
2307
2308
2309
2310
2311
2312
2313
2314
2315
2316
2317
2318
2319
2320
2321
2322
2323
2324
2325
2326
2327
2328
2329
2330
2331
2332
2333
2334
2335
2336
2337
2338
2339
2340
2341
2342
2343
2344
2345
2346
2347
2348
2349
2350
2351
2352
2353
2354
2355
2356
2357
2358
2359
2360
2361
2362
2363
2364
2365
2366
2367
2368
2369
2370
2371
2372
2373
2374
2375
2376
2377
2378
2379
2380
2381
2382
2383
2384
2385
2386
2387
2388
2389
2390
2391
2392
2393
2394
2395
2396
2397
2398
2399
2400
2401
2402
2403
2404
2405
2406
2407
2408
2409
2410
2411
2412
2413
2414
2415
2416
2417
2418
2419
2420
2421
2422
2423
2424
2425
2426
2427
2428
2429
2430
2431
2432
2433
2434
2435
2436
2437
2438
2439
2440
2441
2442
2443
2444
2445
2446
2447
2448
2449
2450
2451
2452
2453
2454
2455
2456
2457
2458
2459
2460
2461
2462
2463
2464
2465
2466
2467
2468
2469
2470
2471
2472
2473
2474
2475
2476
2477
2478
2479
2480
2481
2482
2483
2484
2485
2486
2487
2488
2489
2490
2491
2492
2493
2494
2495
2496
2497
2498
2499
2500
2501
2502
2503
2504
2505
2506
2507
2508
2509
2510
2511
2512
2513
2514
2515
2516
2517
2518
2519
2520
2521
2522
2523
2524
2525
2526
2527
2528
2529
2530
2531
2532
2533
2534
2535
2536
2537
2538
2539
2540
2541
2542
2543
2544
2545
2546
2547
2548
2549
2550
2551
2552
2553
2554
2555
2556
2557
2558
2559
2560
2561
2562
2563
2564
2565
2566
2567
2568
2569
2570
2571
2572
2573
2574
2575
2576
2577
2578
2579
2580
2581
2582
2583
2584
2585
2586
2587
2588
2589
2590
2591
2592
2593
2594
2595
2596
2597
2598
2599
2600
2601
2602
2603
2604
2605
2606
2607
2608
2609
2610
2611
2612
2613
2614
2615
2616
2617
2618
2619
2620
2621
2622
2623
2624
2625
2626
2627
2628
2629
2630
2631
2632
2633
2634
2635
2636
2637
2638
2639
2640
2641
2642
2643
2644
2645
2646
2647
2648
2649
2650
2651
2652
2653
2654
2655
2656
2657
2658
2659
2660
2661
26

 td. |

M.
3 2
t. A.
PE.
DE.
lon

ts.

STN
670

NE
Vo-
m.
E
Au-
B.-

ed

ect.
lov.
lov.
non-
abre
e.
ED,

MA-
EE.

L.
EE-
les
area

23

atom
au,
M.

de
al
ée

D,

78,
00

lit.
lit.
lit.

...ier, que votre affaire ne vaut plus un clou ! Et vous n'avez joué la con fiance que pour vous débarrasser de votre paquet.

Devant cette accusation, il se redressa.

— Je ne puis lutter contre une Bour se entière qui s'affole ! mais je ne per mettrai à personne de m'insulter !

(A suivre)

Essayez le LONG TCM, tabac jau ne à fumer.

L'hon. M. Prévost répond à M. Bourassa

L'ANCIEN MINISTRE PROVINCIAL S'EN TIENT AUX CONDITIONS QU'IL A POSEES LE 8 OCTOBRE

L'honorable Jean Prévost, ancien ministre dans le cabinet Gouin, vient d'adresser la lettre ouverte qui suit, à M. Henri Bourassa.

Mon cher Monsieur Bourassa,

Les 8 et 13 octobre, je vous écrivais deux lettres courtoises, pour vous dire que j'acceptais vos invitations réitérées de faire la discussion avec vous dans la ville de St-Jérôme, comté de Terrebonne.

J'ai longtemps attendu votre réponse, et ce n'est qu'hier que vos occupations, comme secrétaire de la Sauvegarde, et vos pèlerinages dans la politique provinciale, vous ont permis de m'adresser une réponse style "nationaliste". Vous m'accusez d'abord, avec d'autres "commissaires", d'avoir fui la lumière en vous fuyant depuis deux mois, d'avoir déserté le terrain choisi par vous, et d'avoir gardé le silence.

Me permettez-vous d'abord, de vous apprendre que depuis six ans, en vertu du statut L. Ed. VII, chapitre 5, il n'y a plus de commissaires, mais des ministres dans la province de Québec. Si vous sachiez combien de choses il vous reste à apprendre dans cette politique provinciale!

Je garde le silence à Ste-Agathe, à Ste-Marguerite, à St-Faustin, à Bédard, à Ste-Lucie? Mes discours ont été reproduits dans les grands quotidiens.

Je n'ai pas eu besoin de vous suivre dans toute la province parce que, "aux yeux du public, comme aux miens, une dispute avec le seul député de Labelle, et député fédéral!" n'avait pas l'importance voulue pour justifier une telle campagne provinciale.

Quoi que simple député comme vous, je suis responsable de mon administration comme ministre et, puisqu'après vos invitations réitérées, vous voilà rendu dans le comté et dans la ville que j'habite, j'accepte la discussion que vous m'offrez dans vos articles.

Avec un sarcasme de mauvais aloi, vous me proposez d'inviter les honorables MM. Roy et Turgeon. N'avez-vous pas assez d'organismes "toros" pour faire vos messages? Que diriez-vous si je me permettais de vous suggérer d'inviter vos collègues dans l'opposition: MM. Leblanc, Geo. Lafontaine, etc?

Enfin, j'arrive au côté sérieux de votre missive. Pourquoi vous mettre deux contre un et demander plus de temps pour me taper que vous m'en rédez pour me défendre?

Cela n'est pas loyal, ni juste! C'est vous qui êtes le chef de ligne et le grand accusateur!

Avec votre habitude de confiance en vous-même, qu'avez-vous besoin d'un aide pour répéter ici les critiques et les accusations que vous avez répandues dans la province?

Je maintiens donc la proposition que je vous ai faite dans ma lettre du 8 octobre. Je la crois juste, équitable et plus capable de produire la lumière, qui est la seule chose désirée par le public et par moi.

Cordialement à vous
JEAN PREVOST.
St-Jérôme, 16 octobre 1907.

L'HON. M. FISHER

(Dépêche spéciale)
Ottawa, 16.—L'hon. Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture, est parti aujourd'hui, pour aller passer quelques jours sur sa ferme à Knowlton.

L'HON. J. D. ROLLAND ET LA MAIRIE

Une rumeur pour le moins prématurée.

Nous avons rencontré, hier soir, l'hon. M. J. D. Rolland, au moment où il revenait de Québec et où il se disposait à partir pour Toronto où il présidera la première réunion mensuelle de l'Association des Manufacturiers. Nous lui avons demandé ce qu'il avait à nous dire au sujet de la rumeur persistante de sa candidature à la mairie.

Il nous a répondu qu'il n'avait pas encore songé à la chose, qu'il avait encore quatre mois devant lui et que ce délai était amplement suffisant pour prendre une décision.

TRISTE AVENTURE

Douanier assailli et dévalisé sur les quais.

Alphonse Pierre Péri, 24 ans, représentant de la France à Yang Tse Kiang, Chine, comme préposé aux douanes, a été brutalement assailli sur St-Paul, par trois malfaiteurs qui lui ont enlevé ses bijoux et une somme de \$150. M. Péri, depuis longtemps habite Ning Po, Chine, en sa qualité de douanier, il a eu occasion de rencontrer beaucoup de compatriotes et de parcourir beaucoup de pays. Hier, le hasard, le mettait en contact avec des amis d'autrefois qui quittaient Montréal pour aller en tournée d'affaires à New-York. C'est là qu'il devait les rencontrer après ses affaires terminées ici. Après le départ de ses amis, M. Péri, voulut visiter la ville. Il s'aventura malheureusement, dans un quartier des plus dangereux. En faisant les cents pas, il tomba dans la rue St-Paul, qu'entourent une forteresse en miniature le mur de revêtement, puis se dirigea vers les hangars permanents qui dressent leur charpente en acier encore dénuées et où dorment le soir, les énormes transatlantiques. Aux alentours sont empilées des tas de marchandises prêts pour le chargement. Là il fait noir comme dans une caverne troublée. Il était là, faisant des comparaisons avec les étroites semblances qu'il a vus dans ses pérégrinations autour du monde, lorsque des rôdeurs lui tombèrent dessus, l'assommèrent presque et le dépouillèrent de ses biens. M. Péri déposa une plainte à la sûreté. On lui conseilla d'aller consulter le président de la Société Nationale Française, qui s'intéressa à lui et lui trouva un gîte pour la nuit. Entre temps, la police fait des perquisitions.

LE COLLEGE DE STE-MARIE DE MONNOIR

Une lettre reçue, hier, nous assure que, à la suite d'une décision prise à Rome, le collège Ste-Marie de Monnoir, sera reconstruit à St-Jean, P.-Q.

L'ASSEMBLEE DE ST-JEROME

Après un silence prolongé, M. Bourassa a répondu à M. Prévost; mais il n'a pas accepté son défi. Il lui a fait une contre-proposition, qui change en tous points les conditions de l'assemblée qu'on lui avait proposée, et que lui-même avait jadis sollicitée, avec grand bruit.

On ne saurait nier la recrudescence du député de Labelle: elle est évidente.

MONTANT D'AFFAIRES DOUBLE

Une augmentation de 100 pour cent dans notre département de provisions tel est notre record. La cause de cela est que nous vendons ce qu'il y a de mieux à des prix modérés.

CHAS. M. ALEXANDER,
Tel. M., 903, 219 rue St-Jacques.
108-1-Dwll 1 ou 2

LIQUEURS SUPERFINES

MARIE BRIZARD & ROGER
DE BORDEAUX.

Maison Fondée en 1755

LAW YOUNG & CO., Marchands Généraux, Montréal
42-j-n-d-wil-1-2.

NOUVELLE PLAINTE

Y a-t-il eu gaspillage d'argent dans les réparations effectuées en cours à l'Hotel de Ville?

UNE INSPECTION DES TRAVAUX AURA LIEU

Hier après-midi, à la réunion de la commission de l'hôtel de ville, l'échevin Lévy dénonça les travaux de réparation de l'hôtel de ville, actuellement en cours. Il prétendit que l'on payait trois et quatre fois ce que cela valait qu'il y avait du gaspillage, qu'il s'appuyait du reste sur l'opinion d'un entrepreneur bien connu pour faire ces avances. Il demanda que les travaux fussent suspendus jusqu'à ce qu'une inspection fût faite régulièrement, dans le but de savoir la vérité.

L'échevin Labrecque, président de la commission, fort du témoignage du surintendant de l'hôtel de ville, M. Drouin, nia ces faits et mit l'échevin Lévy en demeure de les prouver, ce que ce dernier s'engagea de faire. Il ajouta qu'il ne craignait pas une inspection et qu'il consentait à suspendre immédiatement les travaux si l'on pouvait prouver qu'il y avait du gaspillage quelque part.

M. Drouin déclara que les travaux étaient si urgents que l'eau s'infiltait partout dans les plafonds. Enfin, du consentement de l'échevin Lévy, l'échevin DesRues proposa une modification à la proposition initiale, en ce sens que M. Montheil, architecte, serait requis immédiatement d'examiner les travaux de réparation, et que les travaux à venir seraient suspendus en attendant son rapport. Il est entendu que les travaux en cours seront continués. Cette dernière motion fut remportée. La commission en serait rendue à son deuxième mille dollars affecté à ces travaux.

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

NOUS COMMENÇONS AUJOURD'HUI la publication d'un nouveau feuilleton qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs, pour plus d'une raison.

Ce sera d'abord une primeur exclusive, "Le Canada" s'en étant réservé la propriété.

C'est ensuite une œuvre bien écrite et bien pensée, dont l'intrigue se passe dans la haute société contemporaine. L'intérêt y est d'un bout à l'autre palpitant, sans pour cela, que la morale y soit compromise.

Ce nouveau feuilleton s'appellera

"LES COQUINS DE LA HAUTE"

C'est signé PIERRE SALES, l'un des romanciers les plus en vogue, et une figure justement connue et appréciée dans la littérature contemporaine.

Attention donc à notre nouveau feuilleton.

MINEUR TUE

Explosion d'une mine aux carrières de Coteau du Lac.

Sévère Pounio, 34 ans, manoeuvre, a été transporté à l'hôpital Royal Victoria hier à 8 heures. Pounio était employé aux carrières de Coteau du Lac. Alors qu'il était occupé à miner du granit, une fusée explosa prématurément. Pounio reçut un fragment de pierre sur la tête et tomba sans connaissance. On le transporta d'urgence à l'hôpital. Rendu à l'hôpital il expira.

LE TRAITE FRANCO-CANADIEN

Rumeur à Paris de l'établissement d'une ligne directe entre le Havre et Montréal.

(Service spécial du "Canada")
Paris, 16.—Il est rumeur dans les groupes officiels que le nouveau traité de commerce franco-canadien entrera en vigueur avant la fin de novembre.

Le traité aurait une grande répercussion sur l'entrée au Canada de toutes les marchandises de luxe importées de France, sur les vins, les alcools, les liquides et les champagnes, qui seraient réduits dans une forte proportion.

Une autre conséquence du traité serait la création entre le Havre et Montréal, d'une ligne française de vapeurs établie par la Compagnie Générale Transatlantique. Les deux paquebots "La Bretagne" et "La Champagne" établiraient la circulation à partir du 1er mars 1908.

LE 65e REGIMENT

La parade du 65ème régiment, hier soir, a été un vrai succès.

Les troupes se sont surpassées dans leurs exercices. Le Lt-Col. Labelle est à Québec. Les capitaines Pelletier, Filiatrault, Labelle, Ross, Le Bouthillier, Durocher et Archambault ont réalisé de zèle pour assurer le succès du régiment, aux grandes manœuvres, le 31 prochain.

DEMANDE DE CESSION

La compagnie d'approvisionnement du Canada a déposé une demande de cession au greffe des tutelles contre M. Henri Bastien, marchand de la Ville St-Louis. La réclamation est de \$232.41 et M. Bastien a consenti à la cession. M. Emery Benoit, est le gardien provisoire.

CHAMBRE DE COMMERCE

Le rapport du comité des transports relativement à la création d'une cale sèche à Montréal

LA QUESTION D'UNE EXPOSITION GENERALE EST APPROUVEE

La Chambre de Commerce s'est réunie hier à son siège social, 76 rue St-Gabriel, sous la présidence de M. Castell, président.

La Chambre s'est bornée à l'acceptation du rapport du comité des "Transports" relativement à la création d'une cale sèche à Montréal.

"10. — Considérant qu'au nombre des améliorations absolument nécessaires dans l'opinion du commerce du pays se trouve l'établissement d'une cale sèche dans le port de Montréal, amélioration qui avait été demandée par le haut commerce maritime du pays et la masse des hommes d'affaires de notre ville, tel que constaté dans des requêtes adressées au Gouverneur Général en Conseil.

"20. — Considérant que des représentations réitérées ont été faites par notre Chambre aux autorités compétentes depuis déjà de longues années, et qu'après, dans des rapports du 4 et 18 novembre 1898 et plus tard, dans un mémoire soumis le 28 novembre 1904 à la Commission Royale des Transports et ensuite dans un autre mémoire transmis le 27 février de l'année courante à la Commission actuelle du port de Montréal;

"30. — Considérant que l'urgence de l'établissement d'une cale sèche dans le port de Montréal a d'ailleurs été reconnue par le Parlement fédéral, à diverses reprises et spécialement au cours de la session de 1898 par la passage du Statut spécial 61 Vict. chap. 47 accordant un subside de \$750,000 dollars à cette fin;

"40. — Considérant de plus qu'à la

Ceux qui se souviennent du célèbre Booker T. Washington, l'apôtre américain de la race noire, ne seront pas indifférents à ce que nous pouvons dire de M. Benito Sylvain, aide de camp de Sa Majesté l'empereur Ménélik, d'Éthiopie, actuellement à Montréal, dans le but de donner des conférences dans les grandes villes de la province de Québec. Plus jeune que M. Booker T. Washington, le commandant Benito Sylvain, natif d'Haïti, docteur en droit de Paris, aide de conférence de son éminence le cardinal de Lavergne, auteur de plusieurs volumes bien écrits et bien pensés sur la race noire, ancien stagiaire dans la marine française, est appelé à devenir, demain, peut-être, plus célèbre encore que son devancier Washington.

C'est le 31 octobre courant qu'il donnera au Monument National, une conférence illustrée à coup sûr intéressante, surtout chez ceux qui se souviennent de la magistrale conférence de Huges Leroux, à Montréal, sur Ménélik et l'Abyssinie.

Nous avons eu, hier, le rare plaisir de causer longuement avec M. Sylvain; ce nouvel apôtre du relèvement moral de la race noire, et nous avons eu immédiatement l'impression que nous cautions avec un érudit et une des plus hautes intelligences philosophiques.

Son livre du reste, que nous avons parcouru, "Sort des Indigènes dans les colonies d'exploitation", est fort bien écrit. La première partie constitue la thèse qu'il soutient pour l'obtention du titre de docteur en droit de la faculté de Paris. C'est en un mot, la condamnation de la politique coloniale pratiquée jusqu'à ce jour, et c'est aussi l'appel à une politique coloniale meilleure.

On nous permettra d'en citer partiellement la conclusion:

"Rien ne saurait justifier et tout condamne la politique de colonisation violente.

"Comme excuse à l'œuvre de dévastation et de mort que depuis vingt-cinq ans, elle accomplit en Afrique, en Asie et en Océanie, l'Europe a d'abord invoqué le prétexte de sa mission civilisatrice vis-à-vis des races barbares. Or, la dépravation qui sert de cadre aux atrocités des prétendus civilisateurs est tellement monstrueuse qu'elle a fini par soulever la conscience universelle.

"On mit ensuite en avant la nécessité d'ouvrir de plus larges débouchés à l'industrie européenne, dont la puissance productive s'est trouvée déclinée par les merveilleux progrès de la science. Il n'y a qu'une façon honnête et sûre de se créer des débouchés et de les conserver; c'est d'offrir les meilleurs produits à ses clients et d'entretenir avec eux des relations dont la probité et la courtoisie se fassent mieux apprécier que celles des concurrents.

"En dehors des territoires acquis par actes d'achat authentiques ou par traités en bonne et due forme, les Puissances colonisatrices ne sauraient avoir aucun droit à l'encontre de ceux des indigènes, qui sont et demeurent légitimes propriétaires de leur sol.

"Voilà pour le côté politique.

"Les lois de la science économique sont d'accord avec les principes de la philosophie pour dénoncer les vices et les avantages des systèmes d'organisation coloniale basés sur un mode quelconque d'esclavage. L'intérêt personnel étant resté, pour la grande masse du genre humain, le moteur le plus efficace de l'activité individuelle ou collective, les hommes produisent en raison directe des bénéfices qu'ils peuvent tirer de leur labeur.

"Il est incontestable que, sans le secours des indigènes, les Européens ne pourraient jamais avoir des colonies prospères; leur intérêt le plus immédiat leur commande donc de traiter humainement ces auxiliaires et de les faire participer aux bénéfices d'une entreprise à laquelle ceux-ci coopèrent si largement.

"Que les hommes descendent du singe ou d'un animal amphibie, il est un fait certain: c'est qu'ils obéissent tous aux mêmes instincts et sont sujets aux mêmes passions; tous ils réagissent spontanément leur vie d'après le principe édonistique qui porte naturellement l'être humain, quelle que soit la conformation de son crâne ou la couleur de son épiderme, à rechercher le plaisir et à fuir la douleur.

"Aucune race n'a le droit de juger de l'utilité finale de telle ou telle autre race sur la terre. Misérables citoyens perdus dans l'immensité des temps et de l'espace, nous avons tous, aux yeux de l'Éternel, nos taxes et nos misères; seule la pratique de l'altérisme peut compenser et racheter nos déficiences morales, innées ou acquises.

Mais le commandant Benito Sylvain n'est pas seulement un philosophe et un locuteur; il est aussi un homme d'action, et en attendant que les blancs rendent aux noirs toute la justice qui leur est due, il a voulu que les noirs s'organisent pour obtenir cette justice. C'est pourquoi il a fondé l'Association Pan Africaine. C'est pourquoi le 23 juillet 1900, il prenait une part si active au congrès pan-africain qui tenait ses assises à Londres.

M. Benito Sylvain a fait hier, la visite officielle de nos différents journaux. Il se propose aussi de donner des conférences à Ottawa et à Québec.

SAVON BLANC DE CASTILLE

LA VERTU

Distributeurs Généraux

LAPOSTOLLE, MARTIN & Co, 1466 Montréal
7-13-12-wil.

Les personnes dont les noms suivent sont priées de faire parvenir leur adresse au Consulat Général de France à Montréal:

Beges, Léon; Remond, Georges; Laget, René; Guibert, Louis; Henri; Badier, Eugène; Henri; Gaiguard, François; Louis; Bellut, Camille; Reynaud, Jean; Emile; Tromeur, Pierre; Borne, Mathurin.

Le rapport du comité des transports relativement à la création d'une cale sèche à Montréal

La Chambre de Commerce s'est réunie hier à son siège social, 76 rue St-Gabriel, sous la présidence de M. Castell, président.

La Chambre s'est bornée à l'acceptation du rapport du comité des "Transports" relativement à la création d'une cale sèche à Montréal.

"10. — Considérant qu'au nombre des améliorations absolument nécessaires dans l'opinion du commerce du pays se trouve l'établissement d'une cale sèche dans le port de Montréal, amélioration qui avait été demandée par le haut commerce maritime du pays et la masse des hommes d'affaires de notre ville, tel que constaté dans des requêtes adressées au Gouverneur Général en Conseil.

"20. — Considérant que des représentations réitérées ont été faites par notre Chambre aux autorités compétentes depuis déjà de longues années, et qu'après, dans des rapports du 4 et 18 novembre 1898 et plus tard, dans un mémoire soumis le 28 novembre 1904 à la Commission Royale des Transports et ensuite dans un autre mémoire transmis le 27 février de l'année courante à la Commission actuelle du port de Montréal;

"30. — Considérant que l'urgence de l'établissement d'une cale sèche dans le port de Montréal a d'ailleurs été reconnue par le Parlement fédéral, à diverses reprises et spécialement au cours de la session de 1898 par la passage du Statut spécial 61 Vict. chap. 47 accordant un subside de \$750,000 dollars à cette fin;

"40. — Considérant de plus qu'à la

M. BENITO SYLVAIN

Intéressante interview avec le confère noir actuelle-ment à Montréal

Les idées de M. Sylvain sur le sort des indigènes dans les colonies d'exploitation

Ceux qui se souviennent du célèbre Booker T. Washington, l'apôtre américain de la race noire, ne seront pas indifférents à ce que nous pouvons dire de M. Benito Sylvain, aide de camp de Sa Majesté l'empereur Ménélik, d'Éthiopie, actuellement à Montréal, dans le but de donner des conférences dans les grandes villes de la province de Québec. Plus jeune que M. Booker T. Washington, le commandant Benito Sylvain, natif d'Haïti, docteur en droit de Paris, aide de conférence de son éminence le cardinal de Lavergne, auteur de plusieurs volumes bien écrits et bien pensés sur la race noire, ancien stagiaire dans la marine française, est appelé à devenir, demain, peut-être, plus célèbre encore que son devancier Washington.

C'est le 31 octobre courant qu'il donnera au Monument National, une conférence illustrée à coup sûr intéressante, surtout chez ceux qui se souviennent de la magistrale conférence de Huges Leroux, à Montréal, sur Ménélik et l'Abyssinie.

Nous avons eu, hier, le rare plaisir de causer longuement avec M. Sylvain; ce nouvel apôtre du relèvement moral de la race noire, et nous avons eu immédiatement l'impression que nous cautions avec un érudit et une des plus hautes intelligences philosophiques.

Son livre du reste, que nous avons parcouru, "Sort des Indigènes dans les colonies d'exploitation", est fort bien écrit. La première partie constitue la thèse qu'il soutient pour l'obtention du titre de docteur en droit de la faculté de Paris. C'est en un mot, la condamnation de la politique coloniale pratiquée jusqu'à ce jour, et c'est aussi l'appel à une politique coloniale meilleure.

On nous permettra d'en citer partiellement la conclusion:

"Rien ne saurait justifier et tout condamne la politique de colonisation violente.

"Comme excuse à l'œuvre de dévastation et de mort que depuis vingt-cinq ans, elle accomplit en Afrique, en Asie et en Océanie, l'Europe a d'abord invoqué le prétexte de sa mission civilisatrice vis-à-vis des races barbares. Or, la dépravation qui sert de cadre aux atrocités des prétendus civilisateurs est tellement monstrueuse qu'elle a fini par soulever la conscience universelle.

"On mit ensuite en avant la nécessité d'ouvrir de plus larges débouchés à l'industrie européenne, dont la puissance productive s'est trouvée déclinée par les merveilleux progrès de la science. Il n'y a qu'une façon honnête et sûre de se créer des débouchés et de les conserver; c'est d'offrir les meilleurs produits à ses clients et d'entretenir avec eux des relations dont la probité et la courtoisie se fassent mieux apprécier que celles des concurrents.

"En dehors des territoires acquis par actes d'achat authentiques ou par traités en bonne et due forme, les Puissances colonisatrices ne sauraient avoir aucun droit à l'encontre de ceux des indigènes, qui sont et demeurent légitimes propriétaires de leur sol.

"Voilà pour le côté politique.

"Les lois de la science économique sont d'accord avec les principes de la philosophie pour dénoncer les vices et les avantages des systèmes d'organisation coloniale basés sur un mode quelconque d'esclavage. L'intérêt personnel étant resté, pour la grande masse du genre humain, le moteur le plus efficace de l'activité individuelle ou collective, les hommes produisent en raison directe des bénéfices qu'ils peuvent tirer de leur labeur.

"Il est incontestable que, sans le secours des indigènes, les Européens ne pourraient jamais avoir des colonies prospères; leur intérêt le plus immédiat leur commande donc de traiter humainement ces auxiliaires et de les faire participer aux bénéfices d'une entreprise à laquelle ceux-ci coopèrent si largement.

"Que les hommes descendent du singe ou d'un animal amphibie, il est un fait certain: c'est qu'ils obéissent tous aux mêmes instincts et sont sujets aux mêmes passions; tous ils réagissent spontanément leur vie d'après le principe édonistique qui porte naturellement l'être humain, quelle que soit la conformation de son crâne ou la couleur de son épiderme, à rechercher le plaisir et à fuir la douleur.

"Aucune race n'a le droit de juger de l'utilité finale de telle ou telle autre race sur la terre. Misérables citoyens perdus dans l'immensité des temps et de l'espace, nous avons tous, aux yeux de l'Éternel, nos taxes et nos misères; seule la pratique de l'altérisme peut compenser et racheter nos déficiences morales, innées ou acquises.

Mais le commandant Benito Sylvain n'est pas seulement un philosophe et un locuteur; il est aussi un homme d'action, et en attendant que les blancs rendent aux noirs toute la justice qui leur est due, il a voulu que les noirs s'organisent pour obtenir cette justice. C'est pourquoi il a fondé l'Association Pan Africaine. C'est pourquoi le 23 juillet 1900, il prenait une part si active au congrès pan-africain qui tenait ses assises à Londres.

M. Benito Sylvain a fait hier, la visite officielle de nos différents journaux. Il se propose aussi de donner des conférences à Ottawa et à Québec.

FINANCES DE MAISONNEUVE

La ville doit recourir à quelques emprunts temporaires. — Contrat résilié

UNE DELEGATION CONSIDERABLE AUPRES DE M. VERVILLE

Pour obtenir du gouvernement un bureau de poste local

La ville de Maisonneuve a dû faire quelques emprunts en donnant des débiteurs en garantie, hier soir, M. S. A. Prévost a prêté \$3,300 pour deux mois et M. Bennett, \$10,000 aussi pour deux mois à 6 pour cent.

Le conseil sous la présidence du Maire Bleau, a aussi renouvelé un billet de \$241,666 à la Banque d'Hoche-laga.

Le contrat de vente de débiteurs qui a fait le sujet de discussions acrimonieuses depuis près d'un mois a été résilié lundi dernier, faute, par M. L. A. Augé de remplir ses engagements.

L'échevin Trudel, a demandé si une enquête avait été faite à propos des accusations lancées par M. Michaud, mercredi dernier.

Le Maire Bleau, répond qu'il est allé lui-même aux renseignements avec les autorités de la Banque Hoche-laga lui ont dit que M. Trudel, loin de nuire au crédit de la ville, s'était efforcé d'obtenir un compte plus large. L'échevin Trudel, somme alors M. Michaud de se retrancher; mais celui-ci s'en défend en disant qu'il n'a jamais lancé d'accusations, il a simplement déclaré que le bruit courait de telle et telle chose.

L'incident est clos.

De nombreuses plaintes sont soumises à la ville à cause de l'éclairage des rues et l'on décide de protester la compagnie, "Montréal Light, Heat & Power."

Une délégation de tout le conseil accompagnée d'un grand nombre de personnes influentes de Maisonneuve se rendront chez M. le député Verville, vendredi soir, pour solliciter son appui dans la requête faite au Ministère des Postes pour que la ville de Maisonneuve ait son bureau de poste.

On avait chargé, il y a quelques semaines, l'aviseur légal de la ville, de savoir pourquoi dans la ville de Maisonneuve, on payait plus cher pour le téléphone.

Après enquête, l'aviseur donne quelques renseignements au conseil; ainsi la compagnie a divers tables d'échanges dans la ville de Montréal, et charge \$35 par an pour les appareils posés dans le rayon d'un mille de cette table; or Maisonneuve est situé à plus de deux milles de sa table d'échange.

La compagnie, en échange de privilèges, serait disposée à faire construire une table dans Maisonneuve. L'échevin propose donc immédiatement que l'on voit les autorités de la compagnie pour en venir à une entente.

Le conseil de Rosemont, avait demandé à Maisonneuve de lui en lui pour obtenir de la Compagnie des Tramways, qu'elle construise une voie sur la rue Pie IX, pour réunir les deux municipalités, le conseil de Maisonneuve, a décidé de donner ordre à la compagnie de poser une voie sur la rue Pie IX et ce, le plus tôt possible. Le conseil s'est aussi occupé de choses d'administration générale.

L'INSPECTION DU CHENAL

L'hon. M. Brodeur la fera aujourd'hui en compagnie d'hommes d'affaires.



SPECIAL

DESIREZ-VOUS SUIVRE UN COURS GRATUIT DE GRAMMAIRE ANGLAISE, LECTURE ET ECRITURE, CORRESPONDANCE ET CONVERSATION?

Desirez-vous une position à \$900.00 par année? N'en est-il pas ainsi, vous ne sauriez pas la GRAMMAIRE COMMERCIALE DE MOON, où on vous fait des positions et où on suit un cours GRATUIT en anglais, tel que décrit plus haut, avec un cours de télégraphie, tenue de livres et sténographie. Vous ne pouvez pas passer cette occasion précieuse d'obtenir une éducation anglaise GRATUITE. Professeurs anglais et français. Venez, téléphonez ou écrivez, et profitez de cette offre spéciale.

Moon's Syllabic Shorthand and Business College

Edifice Kern, 468 Ste-Catherine Tel. Up 3005

Une succursale du Collège est maintenant ouverte à Québec, coin des rues St-Jean et St-Stanislas. 109-17-21-24-28-Oct-8.

MARIAGE

HERBERT-BEDARD. — Ce matin à 11 heures St-Jean-Baptiste, Montréal, M. J. O. Hébert, Employé Civil, a épousé l'autel, Mlle Albertine Hébert. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. M. l'abbé Paymont. L'heureux couple est parti pour voyage. Nos meilleurs vœux les accompagnent. A leur retour ils demeureront au No. 1107, Cadieux.

DECES

DESMARTEAU. — A Montréal, le 16 courant, à l'âge de 45 ans et 1 mois, Charles Desmarreau, comptable. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funéraire partira du No. 60, rue St-Denis, à 8 heures précises pour se rendre à l'église St-Jacques et de là, au cimetière Côte-des-Neiges. Lieu de la sépulture. Parents et amis sont invités d'y assister sans autre invitation. Le défunt était fils de feu Charles Desmarreau, et frère de Alexandre Desmarreau, comptable de cette ville. 16-10-07.

OU LUNCHER?

Café Kraussman, 80 St-Jacques

Nous en fête et en bouteilles Wines, beer, Hotch, Pilsner et Kumbacher Lunch de 12 à 2 h. p. m., à la carte. Jusqu'à 8 p. m. Soupers sur le pouce jusqu'à minuit. Salle à dîner spéciale au deuxième étage pour dames et messieurs. 108-D-n.

Dr J. C. A. GENDREAU,
Tel. Bell Main 2181-61 Boulevard St-Laurent
CHURCHILL-DEPENSE, MONTREAL
219-D-n.

TELEPHONE MAIN 2111

LOUIS DUHAMEL
TAILLEUR ET IMPORTATEUR
(Autofuels 55 St-Jacques)
12 et 14 RUE WINDSOR
HOTEL QUEEN'S MONTREAL
71-D-n.

N